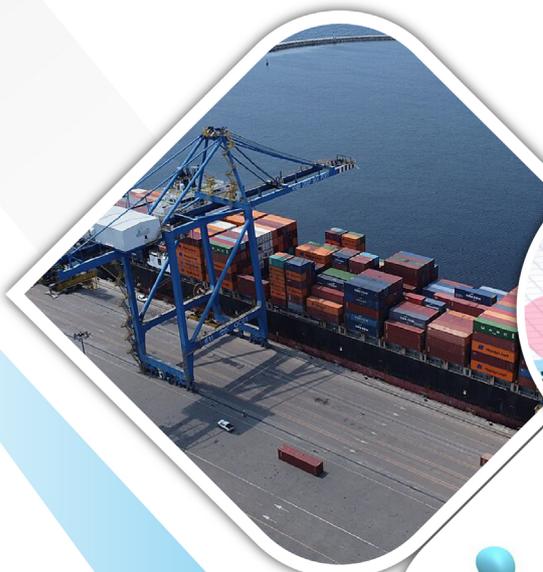


ANALYSE CITOYENNE DE LA LOI DE FINANCES INITIALE 2024

QUELLE PROBABILITE POUR L'AMELIORATION DES
CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS VULNERABLES ?



édition
Avril 2024

Document rédigé par le Groupe de Référence de la Société Civile
sur la Transparence des Finances Publiques grâce à l'appui de la
GIZ à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la
Gouvernance Financière (PADGOF)



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	iii
RESUME EXECUTIF	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
INTRODUCTION	3
1.1-Evolution économique récente	3
1.1.1-Croissance et prix	3
1.1.2-Investissements	3
CHAPITRE 1 : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES AU CAMEROUN	3
1.1.3-Solde du compte courant	4
1.2- Crises économiques majeures affectant les citoyens	4
1.3-Les grandes priorités du Gouvernement	4
1.4-Présentation des grandes lignes du budget 2024	5
1.4.1- Faits saillants	5
1.4.2- Les ressources	6
1.4.3- Les Dépenses	6
1.4.4- Affectation des moyens budgétaires	6
1.4.5- Quelques insuffisances du budget 2024	7
1.5- Conclusion et recommandations	8
1.5.1- Recommandations	8
1.5.2- Conclusion	8
INTRODUCTION	9
2.1- Dispositions de la LFI2024 relatives à l'import-substitution	9
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES DISPOSITIONS DE L'IMPORT-SUBSTITUTION DANS LA LOI DEFINANCES 2024	9
2.2- Analyse critique des mesures adoptées par le Gouvernement	10
2.2.1- Résultats de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution	10
2.2.2- Les causes de ces résultats mitigés	11
2.3- Préoccupations non encore comblées par le Gouvernement	12
2.4- Conclusion et Recommandations	13
2.4.1- Recommandations	13
2.4.2- Conclusion	13
INTRODUCTION	15
3.1- Prise en compte de la décentralisation dans la LFI2024	15
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DISPOSITIONS DE LA LFI2024 PAR RAPPORT A LA DECENTRALISATION	15
3.2- Analyse critique des mesures adoptées par le Gouvernement	16
3.3- Préoccupations non encore comblées par le Gouvernement	18
3.4- Conclusion et recommandations	18
3.4.1-Recommandations	18
3.4.2-Conclusion	18
INTRODUCTION	19
4.1- Présentation des grandes mesures fiscales et douanières contenues dans la LFI2024	19
CHAPITRE 4 :ANALYSE CITOYENNE DES DISPOSITIONS DE LA LFI2024 PAR RAPPORTA LA FISCALITE	19
4.2- Examen critique des nouvelles mesures fiscales	20
4.4- Conclusion et recommandations	22

4.4.1-Recommandations	22
4.4.2-Conclusion	22
INTRODUCTION	23
5.1 Prise en compte des grands projets et évolution des investissements publics dans la LFI2024	23
CHAPITRE 5 : ANALYSE CITOYENNE DES DISPOSITIONS DE LA LFI2024 PAR RAPPORT AUX INFRASTRUCTURES	23
5.2- Impacts socio-économiques des mesures adoptées par le Gouvernement.....	24
5.3- Conclusion et recommandations	27
5.3.1 Recommandations	27
5.3.2 Conclusion.....	27
Chapitre 6 :analyse Citoyenne Des Dispositions Pertinentes Par Rapport Augenre Et Au Climat.....	28
INTRODUCTION	28
6.1- Prise en compte du climat et du genre dans la LF2024	28
6.2- Matrice d’analyse de la prise en compte de la dimension Genre dans les secteurs	30
6.3-Matrice d’analyse de la prise en compte de la dimension climat dans les secteurs.....	34
6.4- Conclusion et recommandations	38
6.4.1- Recommandations	38
6.4.2- Conclusion	38
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS FINALES	40
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITOGRAPHIQUES.....	42

REMERCIEMENTS

L'Analyse Citoyenne de la loi de finances 2024 a été préparée par une équipe supervisée par Christine ANDELA, Secrétaire Permanente du Groupe de Référence.

Toute cette équipe renouvelle sa reconnaissance envers la GIZ à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Gouvernance Financière (PADGOF) pour les appuis qui ont permis la réalisation de ce travail.

L'équipe de rédaction exprime sa profonde gratitude au consultant recruté par le PADGOF de la GIZ, M. Emmanuel YANGAM, pour tout le soutien technique dont elle a bénéficié tout au long de l'écriture de ce rapport.

Les groupes de travail répartis selon les quatre thématiques du Rapport étaient composés comme suit :

- Thématique 1 : Import Substitution
 - o Charles LINJAP
 - o NTOUMBA André Francis

- Thématique 2 : Décentralisation et Développement Local
 - o NKE Joseph Anicet
 - o NGBWA AVEZO'O Philippe Narcisse

- Thématique 3 : Fiscalité
 - o Jean MBALLA MBALLA
 - o Andrée Mounia AYINA AVEZO'O

- Thématique 4 : Infrastructures
 - o Paul Oscar MBOM NGUE
 - o Nick Stéphane Junior NTAMACK
 - o Roméo NOLEKOUO

- Thématique 5 : Genre et Climat
 - o Adakou APEDO AMAH
 - o Cécile EBOBISSE
 - o Elisabeth GELAS
 - o Jean Serge NGUIAMBA MBILE

Une équipe restreinte d'élaboration et de production du rapport de l'analyse de la loi de finances 2024 et du document de plaidoyer a été mise en place pour la finalisation de tous les documents et comprenait : NTOUMBA André Francis, Charles LINJAP et Paul Oscar MBOM NGUE.

Durant tout le processus d'élaboration du rapport, nous avons bénéficié des commentaires d'autres collègues de la société civile non membres du groupe de référence.

Que toutes et tous, d'horizons divers, soient ici remerciés.

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport d'analyse citoyenne de la Loi de finances 2024 a pour objectifs de contribuer à la transparence budgétaire et d'évaluer les décisions du gouvernement concernant l'affectation des ressources budgétaires de 2024 et leur impact sur les groupes vulnérables de la société. Il se veut une esquisse de plaidoyer élaborée par le Groupe de Référence de la société civile pour la transparence des finances publiques (GR) et ses organisations partenaires, à l'intention du Gouvernement, des parlementaires et des acteurs sociaux.

Pour le fond, ce rapport a été rédigé par le Groupe de Référence (GR) de la société civile sur les finances publiques grâce à l'appui du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Gouvernance Financière (PADGOF). Le GR travaille en concertation avec les réseaux et acteurs-clés de la société civile, le Ministère des Finances (MINFI) et d'autres ministères sectoriels de la République du Cameroun.

Dans le cadre de cette analyse, nous avons relevé que les citoyens sont confrontés à quatre défis majeurs macroéconomiques qui sont liés à leurs niveaux de vie à savoir :

- Crise climatique ;
- Crise énergétique ;
- Crise sécuritaire et ;
- Crise des infrastructures.

Cette analyse s'attache aux priorités budgétaires en général, aux affectations pour des secteurs particuliers et aux effets produits sur les différents groupes de la population. L'analyse citoyenne de la loi de finances initiale 2024 (LFI2024) s'est appesantie sur les thématiques ***Import-substitution, décentralisation, fiscalité, infrastructures et des questions transversales climat et genre***. Ces thématiques ont été diversement prises en compte.

Si l'on relève de réelles avancées dans plusieurs secteurs, des insuffisances plombent l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres.

Le budget de l'Etat pour 2024, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 740,1 milliards de FCFA, est en hausse de 13,2 milliards (+0,2%) par rapport à la Lfr2023. Il est financé par les recettes budgétaires internes (5 190,1 milliards de FCFA), les emprunts (1 489,4 milliards) et les recettes des comptes spéciaux (60, 6 milliards).

Ce budget 2024 nous paraît peu réaliste et faiblement compatible avec l'évolution projetée des fondamentaux économiques, notamment du taux d'inflation (+4,0%), dans un contexte soumis à des risques inflationnistes notamment avec la pression du FMI de relever les prix de carburant à la pompe. L'augmentation du prix de carburant va déclencher une spirale inflationniste susceptible d'éroder considérablement le pouvoir d'achat des populations et déstabiliser davantage notre tissu de PME.

Par ailleurs, la suspension de certaines mesures fiscales, contenues dans la LFI2024, pourrait limiter les marges de manœuvre de l'Etat à mobiliser davantage des recettes budgétaires.

La faiblesse de la dotation budgétaire (+0,99%) des ministères sociaux névralgiques (affaires sociales, travail et sécurité sociale, emploi, etc.) et du secteur des industries et services est une source d'inquiétude, conscient que si la croissance obtenue ne s'accompagne pas de création d'emplois et d'une redistribution équitable de ses fruits, les inégalités peuvent s'aggraver.

L'accroissement de 16,4% de l'enveloppe destinée aux dépenses communes dénote des difficultés dans la rationalisation des choix budgétaires.

L'obsession à la réduction du déficit budgétaire pénalise l'investissement public, et donc dessert la croissance économique au Cameroun.

Par ailleurs, le fait que le service de la dette soit le premier poste des charges de l'Etat est imputable à l'inefficacité et l'inefficience des investissements publics en particulier, et des dépenses publiques en général.

L'analyse de la LFI2024 est axée sur le diagnostic des mesures prises par le gouvernement du Cameroun sur les quatre dimensions suivantes ainsi que les éléments transversaux :

Import-substitution : Pour promouvoir la politique d'import-substitution, le Gouvernement a adopté un plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation pour la période 2021-2023 et a pris des mesures incitatives et/ou compensatrices qui accordent des facilités fiscales et douanières aux acteurs même dans la LFI2024. Les premiers résultats obtenus (en matières de production, d'exportations et d'importations) sont mitigés. Par exemple, le Cameroun, pays producteur de pétrole, est devenu un pays où le carburant (premier produit importé en 2022) coûte le plus cher. De nombreux obstacles plombent par exemple les filières agricoles ciblées, au niveau de la production et de la transformation.

Le FMI pousse à la suppression de la subvention du prix du carburant à la pompe et retient comme priorité le remboursement de la dette, en négligeant l'économie de production et le soutien du pouvoir d'achat des ménages. L'offre insuffisante d'énergie handicape la productivité des PME consacrées à la transformation des matières premières locales.

Décentralisation : S'agissant de la Décentralisation, on relève une faible allocation du budget aux investissements à impact direct sur le bien-être des populations. Elle fait face à plusieurs pesanteurs au Cameroun. Il s'agit de la gouvernance de l'action publique au niveau local ; l'accélération du transfert effectif des ressources et de compétences aux CTD et ; l'élaboration des référentiels de mesure des progrès accomplis en matière du développement local. Bien plus, malgré l'existence des nombreuses possibilités de collaborations entre les OSC et les CTD, quelques éléments de blocage persistent, et empêchant les différents acteurs d'optimiser leur collaboration et leur contribution au processus d'élaboration du budget.

Bien plus, les CTD souffrent du problème des effectifs pléthoriques dus au recrutement massif du personnel sans tenir compte du profil et des compétences malgré la faiblesse de leurs ressources financières. Cette situation est aggravée par le défaut de plan de renforcement de capacités du personnel afin d'améliorer la qualité des ressources humaines.

La problématique du contenu à donner au montant des 15% du budget de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de la Décentralisation n'a pas encore trouvé une issue.

Fiscalité : Concernant la fiscalité, la recherche de nouvelles niches fiscales, l'amélioration du climat des affaires et l'allègement des charges fiscales sont susceptibles de renforcer la compétitivité de l'économie, et donc, de stimuler la croissance économique en créant un environnement propice aux investissements. Toutefois, d'autres dispositions de la LFI2024 peuvent influencer négativement le pouvoir d'achat des ménages, comme la fiscalisation du secteur informel où l'on trouve une importante population vulnérable et l'élargissement de la liste des avantages en nature soumis au barème d'imposition. Aucune mesure incitative de mutation du secteur informel vers le secteur formel n'est prévue dans loi de finances 2024. Par ailleurs, le citoyen constate qu'à peine la LF2024 promulguée, les mesures de réduction des niches fiscales à l'exemple de l'élargissement de l'assiette sur l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) et des droits d'assises sont suspendues d'application du fait des pressions des lobbies encadrés par les multinationales et les personnes politiques exposées.

Infrastructures : S'agissant des infrastructures, le budget 2024 lui consacre une enveloppe de 1 168,2 milliards de FCFA, soit 17,5% du budget général. Bien que le volume de financement pour la réalisation des projets soit important depuis des années, plusieurs insuffisances demeurent sur le plan infrastructurel. La corruption dans la gestion et la mise en œuvre des projets d'investissement combinée à l'impunité entravent l'efficacité et l'efficacéité de la réalisation des infrastructures au Cameroun. Beaucoup de ministères préfèrent massivement affecter leur budget d'investissement public à l'acquisition du matériel de bureau et autres travaux de construction ou de réhabilitation de leurs structures déconcentrées, bien loin des objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations.

Genre et climat – transversal : En ce qui concerne, le genre et le climat, il a été consacré des enveloppes respectives de 74,7 milliards et 11,04 milliards de FCFA dans la LFI2024. L'enveloppe budgétaire prévue pour le genre est insuffisante pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et les impacts négatifs. Il en est de même de celle allouée pour le climat, qui est insuffisante pour réduire les impacts négatifs du climat en général et particulièrement dans les secteurs concernés. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas pris des mesures pour encourager l'adoption de pratiques économiques plus respectueuses de l'environnement.

Au terme de cette analyse, il se dégage une volonté politique visant à apporter des réponses aux difficultés et promouvoir les secteurs concernés. Malgré cette volonté politique notoire, les résultats sont mitigés et la probabilité pour que les citoyens trouvent satisfaction est certes non nulle, mais est loin de la moyenne. Concilier les objectifs ambitieux de croissance et de soutenabilité des finances publiques passe par l'amélioration du mécanisme d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacéité des dépenses publiques et de leurs apports sur l'économie.

A l'issue de l'examen des dispositions de la LFI2024 et particulièrement celles relatives aux quatre secteurs ciblés et de l'impact de l'analyse transversale du climat et du genre sur lesdits secteurs, dont ce Rapport a fait état, quelques recommandations s'imposent:

Sur un plan transversal :

R1 : La lutte contre la vie chère passe l'octroi de certaines subventions et par l'augmentation du budget alloué au programme d'amélioration de la productivité agricole, en choisissant un nombre restreint de filières de production (et particulièrement des spéculations à cycle court) sur lesquelles les efforts seront concentrés mais aussi par d'autres mesures de soutien du pouvoir d'achat ;

R2 : Elaborer puis appliquer effectivement une circulaire sur la réduction du train de vie de l'Etat ;

R3 : Réévaluer les choix budgétaires pour garantir une répartition équitable des ressources, en mettant l'accent sur des secteurs cruciaux tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ;

R4 : Envisager de soutenir financièrement des projets visant à autonomiser économiquement les catégories sociales vulnérables et à faible revenu et mettre sur pied des facilités en matière de couverture des besoins essentiels, de la gratuité des médicaments, du logement social et des mesures d'accès à l'emploi ;

R5 : Mettre en place un projet de la société civile sur la perception citoyenne de la dépense publique pour veiller à ce que les administrations publiques utilisent les ressources mises à leur disposition pour les besoins d'infrastructures de production, afin de mieux apprécier leur impact sur le développement et la satisfaction des populations.

Promotion de l'import-substitution :

R1 : Réhabiliter la SONARA et repenser la stratégie de transformation des produits agricoles ;

R2 : Mettre sur pied une plateforme entre le Gouvernement, les CTD et le secteur privé, pour créer un fonds de financement des packs agricoles et de transfert de technologies en mettant l'accent sur les acteurs du secteur privé local ;

R3 : Porter effectivement à au moins 60%, la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries, aux PME et aux produits made in Cameroon, pour impulser les produits à forte valeur ajoutée.

Promotion de la décentralisation :

R1- Accélérer l'augmentation de la part des ressources transférées aux CTD à au moins 15% des recettes de l'État et accélérer la mise en place de la fonction publique locale ;

R2 : Mettre en place une plateforme d'échanges des données financières et budgétaires avec les communes, les OSC et les PTF ;

R3 : Renforcer la collaboration entre le Gouvernement, les OSC et les autorités locales pour une budgétisation en faveur du développement local, pour améliorer l'accès de tous aux services essentiels et pour décentraliser les secours aux indigents ;

Fiscalité

R1 : Effectuer un meilleur ciblage de la dépense fiscale destinée aux ménages défavorisés et proposer la suppression des mesures dérogatoires sans impact ;

R2 : Créer des lignes de financement pour accorder des prêts à moyen et long terme aux très petites entreprises et PME, et ainsi, encourager l'épargne et stimuler l'investissement.

Promotion des infrastructures :

R1 : Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance, punir sévèrement les acteurs et les entreprises corrompus tout en promouvant la transparence dans l'attribution des contrats de construction d'infrastructures ;

R2 : Mettre en place un comité d'experts des infrastructures pour examiner les besoins et définir des objectifs contraignants, auxquels devront répondre les différents projets ;

R3 : Donner la priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants ;

Promotion du genre et climat – transversale :

R1 : Mettre en place le gender mainstreaming statistical approach sur le modèle du Soudan du sud ;

R2 : Poursuivre le soutien à une participation politique accrue des femmes et plaider pour la promulgation de décrets d'application des lois existantes qui promeuvent l'égalité entre sexe, pour rendre ces lois opérationnelles ;

R3 : Elaborer une annexe sur le climat à attacher aux lois de Finances initiales.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BSG : Budgétisation Sensible au Genre
CDN : Contribution déterminée au niveau national
CEMAC : Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CGI : Code Général des Impôts
CGCTD : Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
CICAM : Cotonnière industrielle du Cameroun
CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB : Direction générale du Budget
DGD : Dotation Générale de la Décentralisation
FCFA : Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale
FEICOM : Fonds spécial d’équipement et d’intervention intercommunale
FMI : Fond Monétaire International
GFP : Gestion des Finances Publiques
GIZ : *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*
GR : Groupe de Référence sur les finances publiques
INS : Institut National de la Statistique
IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS : Impôt sur les Sociétés
LFI2024 : Loi de Finances Initiale 2024
MINADER : Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
MINAS : Ministère des Affaires Sociales
MINCOMMERCE : Ministère du commerce
MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB : Ministère de l’éducation de base
MINESEC : Ministère des enseignements secondaires
MINEPAT : Ministère de l’Economie, du Plan et de l’Aménagement du Territoire
MINEPDED : Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINEPIA : Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP : Ministère de l’Enseignement Supérieur
MINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT : Ministère des Mines, de l’Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA : Ministère des PME, de l’Economie Sociale et Artisanale
MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE : Ministère de la Santé publique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD : Objectifs de Développement Durable
OSC : Organisation de la Société Civile
PADGOF : Programme d’Appui à la Décentralisation et Gouvernance Financière
PARPAC : Projet d’Appui au Renforcement de la Production Agricole au Cameroun
PGRGFP : Plan Global de Réformes de Gestion des Finances Publiques
PIISAH : Plan intégré d’import-substitution agropastoral et halieutique
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNAAC : Plan national d’action contre le changement climatique
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
SMIG : Salaire Minimum interprofessionnel Garanti
SND30 : Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SONARA : Société Nationale de Raffinage

INTRODUCTION GENERALE

En vue de moderniser la gestion des finances publiques, le Président de la République a promulgué plusieurs lois dont la Loi 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun. Cette loi stipule en son article 48 alinéa 2 que : « La presse, les partenaires sociaux et tous les acteurs de la société civile en général sont encouragés à participer à la diffusion de l'information, ainsi qu'au débat public sur la gouvernance et la gestion des finances publiques ».

L'axe 5 du Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) 2019-2021 révisé en 2022, relève l'importance de la diffusion de l'information budgétaire et de l'appui à l'amélioration du système de gestion des finances publiques des organisations de la société civile (OSC).

La transparence et le réalisme semblent loin des critères qui orientent l'action ,aussi bien dans la préparation que dans l'exécution du budget de l'Etat au Cameroun. Par ailleurs, l'élaboration du budget de l'Etat doit être guidée par la recherche du bien-être de la collectivité nationale et surtout des plus vulnérables, incapables de revendiquer ce qui leur revient.

L'implication des acteurs de la société civile permettrait de prendre en compte des préoccupations souvent oubliées, celles des populations à la base. La transparence budgétaire accrue, quant à elle, permet de renforcer les politiques budgétaires en faveur des pauvres.

En décidant de procéder à l'analyse citoyenne de la loi de finances initiale 2024, après celle de 2023, le Groupe de Référence de la société civile pour la transparence des finances publiques (GR), s'inscrit dans la même mouvance, conscient que cette analyse est cruciale pour évaluer les décisions du gouvernement concernant l'affectation des ressources disponibles.

La GIZ, à travers le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques au Cameroun (en 2023) et le Programme d'Appui à la Décentralisation et Gouvernance Financière (en 2024) a choisi d'accompagner le GR dans cet exercice.

Ce choix s'explique par le fait que le GR englobe la majorité (14 plateformes et réseaux, et de 4 OSC) des acteurs de la société civile intervenant dans la chaîne de gestion des finances publiques. Il est par ailleurs associé aux discussions relatives à l'opérationnalisation du PGRGFP et à la plateforme de dialogue sur les finances publiques.

En décidant d'appuyer ce travail, la GIZ est consciente que l'analyse budgétaire permet au GR d'analyser le budget gouvernemental proposé et partager leurs conclusions et leurs préoccupations avec le gouvernement et le public afin de plaider en faveur de changements budgétaires. En effet, une solide connaissance des dispositions budgétaires combinée à une efficace stratégie de plaidoyer, accroît la probabilité d'une influence positive des OSC sur les politiques publiques.

Par ailleurs, le Rapport d'analyse contribuera à informer les citoyens de l'impact des affectations budgétaires sur leur vie quotidienne et à encourager l'opinion publique à

préconiser une plus grande équité dans les affectations budgétaires. Elle accroît la sensibilisation du public aux questions budgétaires essentielles et peut mener à la réaffectation des ressources budgétaires pour mieux tenir compte des priorités et des préoccupations des citoyens.

Les OSC peuvent choisir de surveiller les dépenses afin de s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière efficace, sans fraude ni détournements.

Le présent Rapport d'analyse se veut une esquisse de plaidoyer élaborée par le GR et ses organisations partenaires, à l'intention du Gouvernement, des parlementaires et des acteurs sociaux. Cette analyse s'attache aux priorités budgétaires en général, aux affectations pour des secteurs particuliers et aux effets produits sur les différents groupes de la population. Plus précisément, il sera question d'approfondir les réflexions en identifiant les acquis et les défis relatifs sur quatre axes à savoir : l'import-substitution, la décentralisation, la fiscalité, les infrastructures et de procéder à une analyse transversale de l'impact du climat et du genre sur les secteurs concernés.

Aussi, le Rapport d'analyse est structuré en six chapitres. Le premier chapitre dresse une présentation succincte de l'évolution et des perspectives économiques du Cameroun. Le deuxième, procède à une analyse critique des dispositions de la LFI2024 relatives à l'import-substitution. La même analyse est conduite aux chapitres 3, 4 et 5 respectivement par rapport à la décentralisation, à la fiscalité et aux infrastructures. Le chapitre 6 examine l'impact du climat et du genre sur les quatre thématiques retenus.

CHAPITRE 1 : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES AU CAMEROUN

INTRODUCTION

Les perspectives économiques du Cameroun demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes concernant : (i) l'accélération des prix des produits alimentaires et manufacturés ; (ii) la dégradation des conditions climatiques ; (iii) la persistance des perturbations des circuits d'approvisionnement ; et (iv) la fluctuation de l'euro vis-à-vis du dollar.

Dans ce chapitre, nous passons en revue la situation économique récente, tout en rappelant les grandes priorités du Gouvernement et en présentant un aperçu général du budget 2024.

1.1-Evolution économique récente

1.1.1-Croissance et prix

Le redressement de l'économie camerounaise s'est poursuivi en 2023, malgré des chocs extérieurs majeurs défavorables. En 2022, le Cameroun a enregistré une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 4,0%, tirée par le dynamisme de l'agro-industrie et du secteur des services ; un rythme de croissance plus soutenu que la moyenne des autres pays de la CEMAC ou des pays africains¹.

En 2023, en dépit des tensions inflationnistes, des chocs défavorables, des fragilités internes et des difficultés d'approvisionnement en intrants, le taux de croissance est estimé à 3,9%².

Pour l'année 2022, le taux d'inflation s'est établi à 6,3% et s'est accéléré pour se situer à 7,4% en 2023, selon l'Institut National de la Statistique (INS). Cette inflation est principalement tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et les coûts de transport, en lien avec le relèvement de 15% des prix du carburant à la pompe et la persistance de la guerre en Ukraine.

1.1.2-Investissements

Le taux d'investissement passe de 18,7% du PIB en 2022 à 18,5% en 2023 et pourrait augmenter légèrement en 2024³. Ce taux qui était de 45,3% en 1981⁴ demeure inférieur à 20% depuis deux décennies. En 2022, l'examen de l'Incrémental Capital Output Ratio (ICOR)⁵, qui mesure l'efficacité marginale du capital, montre qu'en moyenne, la quantité marginale de capital d'investissement nécessaire pour générer une unité d'output (PIB) et donc accroître l'investissement est de 5,2 points au Cameroun, soit au-dessus du seuil d'efficacité qui est de 3. Ce résultat est révélateur des difficultés observées dans la conduite à terme et/ou dans les délais impartis des projets d'investissements au Cameroun. Ceci fait également écho des retards observés dans la mise en service de certains projets d'investissements publics (énergie,

¹FMI, *Perspectives Economiques Régionales : Afrique Subsaharienne*, avril 2023

² Estimation de la Division de la Prévision, Ministère des Finances

³ MINFI/MINEPAT ; estimations du FMI ; décembre 2023 ;

⁴ INS. 1999. Comptes nationaux du Cameroun ;

⁵ L'ICOR s'obtient en faisant le rapport de l'investissement à la variation de la production. C'est l'inverse de la productivité de l'investissement. C'est le nombre d'unités d'investissement nécessaires pour produire une unité supplémentaire de PIB.

télécommunications, autoroutes, etc.), retardant de ce fait la manifestation des effets escomptés en termes de réduction des coûts de certains facteurs.

1.1.3-Solde du compte courant

En 2022, le déficit de la balance courante est de 3,5% du PIB contre 4,0% en 2021. Ce résultat vient confirmer la tendance déficitaire de ce compte observée depuis 2007. Ce déficit est la résultante d'une balance des biens durablement défavorable. Selon les statistiques douanières⁶, le solde commercial est déficitaire sur les huit dernières années. Hors pétrole, le déficit est plus important et se creuse avec un taux annuel moyen de 4,5 points sur la période 2018-2022.

Malgré les différentes actions entreprises pour renforcer l'offre locale, les importations continuent de s'accroître, et la production locale peine à conquérir davantage de parts sur le marché domestique.

Les projections⁷ tablent sur une réduction du déficit de compte courant qui passerait de 2,9% du PIB en 2023 à 2,7% en 2024.

1.2- Crises économiques majeures affectant les citoyens

Le Cameroun est confronté à quatre crises majeures : sécuritaire, climatique, énergétique et infrastructurelle.

Sur le plan sécuritaire, cinq régions (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Extrême Nord, Adamaoua et EST) sur dix au Cameroun vivent dans l'insécurité généralisée (kidnapping, grand banditisme, etc.), par conséquent cela affecte la capacité de productivité des citoyens dans ces régions.

Sur le plan énergétique, de nombreuses coupures d'électricité sont enregistrées depuis janvier 2024, dont les effets négatifs sont perceptibles au niveau des ménages et sur la production agricole et industrielle. Cette offre insuffisante handicape la productivité et la compétitivité des PME essentiellement consacrées à la transformation des matières premières locales

Sur le plan des infrastructures, l'état de dégradation des infrastructures dans les grandes villes, a de l'incidence sur l'attractivité du Cameroun pour le cas des routes ainsi que « Doing business ». L'utilisation des partenariats publics-privés (PPP) reste toujours insignifiante a également une incidence négative sur le développement durable des infrastructures.

Sur le plan climatique, le Cameroun fait à une canicule qui influence négativement la production agricole et hydro énergétique.

1.3-Les grandes priorités du Gouvernement

En 2024, quatre domaines prioritaires sont retenus par le Gouvernement : la sécurité, l'économie, le social et la gouvernance.

En matière sécuritaire, il s'agira pour l'essentiel de poursuivre le maintien de la veille sécuritaire et de renforcer le processus de désarmement, démobilisation et de réintégration.

⁶ Direction Générale des Douanes du ministère des Finances, septembre 2023

⁷ Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation, exercice 2023 du ministère des Finances du Cameroun

Au plan économique, la priorité est de mettre en service les grands projets de première génération, de poursuivre la mise en œuvre des plans et programmes de reconstruction des régions affectées par les crises, de poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'import/substitution, de poursuivre le processus de réhabilitation et de restructuration de la SONARA, d'accélérer la mise en œuvre de la politique de décentralisation, et d'amorcer la mise en œuvre du Programme d'Impulsion Initiale (P2I) constitué d'un ensemble de projets déclencheurs de la transformation structurelle de notre économie.

Au plan social, l'action publique vise prioritairement la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle avec comme priorité la prise en charge des pathologies touchant particulièrement les femmes enceintes ainsi que les enfants de moins de 5 ans, la poursuite de la veille sanitaire en vue de se prémunir contre les épidémies et les pandémies et la poursuite du projet filets sociaux.

En matière de gouvernance, il sera question de renforcer la cohésion sociale et le processus de décentralisation, en vue de renforcer la participation des concitoyens à la gestion des affaires locales, de poursuivre la politique d'apurement de la dette intérieure de l'Etat, etc.

1.4-Présentation des grandes lignes du budget 2024

Par l'adoption de la loi de finances initiale 2024, le Gouvernement compte assurer la compatibilité de la politique budgétaire avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), à travers un financement adéquat du programme de dépenses qui en découle, tout en garantissant la viabilité budgétaire. Aussi, la loi de finances initiale 2024 (LFI2024) se donne pour ambition la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers l'accélération de l'industrialisation et l'accroissement du caractère inclusif de la croissance.

1.4.1- Faits saillants

Succédant à une année qui s'achève sur de faibles performances macroéconomiques, 2024 devrait annoncer un rebond d'activité avec un scénario situant le taux de croissance à 4,5 %. Les autres objectifs macroéconomiques sont : un taux d'inflation de l'ordre de 4% en moyenne annuelle, sous l'hypothèse des cours internationaux du pétrole brut Brent à 79,9 dollars US le baril et une production de 24,2 millions de barils ; d'une production de gaz de 96 milliards de pieds m³ avec un prix de 10,0 dollars américains le m³. Le dollar US est projeté à 622,1 FCFA.

S'appuyant sur ces hypothèses, le budget de l'Etat pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 740,1 milliards de FCFA, est en hausse de 13,2 milliards (+0,2%) par rapport à la loi de finances rectificative de 2023. La croissance de l'enveloppe budgétaire en 2024 tire profit de la projection haussière des recettes fiscales suite aux mesures administratives de modernisation, à une meilleure maîtrise de l'administration des impôts et à l'introduction de nouvelles mesures fiscales et douanières.

Le financement de ce budget dérive de trois sources : les recettes budgétaires internes (5 190,1 milliards de FCFA), les emprunts (1 489,4 milliards) et les recettes des comptes spéciaux (60, milliards).

Par rapport à l'année 2023, on relève entre autres faits majeurs :

- l'augmentation de 21,4% des dépenses de personnel ;

- l'accroissement de 15% des dépenses sur biens et services ;
- la hausse de 22% des dépenses de capital ;
- l'accroissement de 21,7% de la dette publique et de 4,8% des intérêts sur la dette ;
- l'augmentation de 8,9% des recettes budgétaires.

La hausse des dépenses publiques vise à améliorer les infrastructures et les services publics.

Le déficit budgétaire passe de 1,1 % du PIB en 2022 à 0,7 % en 2023. En 2024, il s'élèverait à 125,4 milliards de FCFA en 2024, soit 0,4% du PIB. Ce faible déficit entraîne un allègement du fardeau de la dette publique. En 2023, l'encours de la dette du secteur public s'évalue à 122 milliards de FCFA, soit 41,1 % du PIB contre 43,7% du PIB en 2022.

1.4.2- Les ressources

L'analyse du budget 2024 par nature des recettes montrent une progression simultanée des recettes fiscales et non fiscales, ainsi que des recettes pétrolières. Les prévisions de recettes internes (hors dons) s'élèvent à 5 093,3 milliards F CFA, contre 4 679,5 milliards F CFA en 2023, alors que les recettes des Comptes d'affectation spéciale sont de 60,6 milliards et les recettes externes devraient plafonner à 1 586,2 milliards F CFA.

Par rapport à l'exercice 2023, toutes les rubriques des ressources propres enregistrent une croissance sensible (au-dessus du niveau projeté de l'inflation), soit plus de 10,9%.

Seuls les dons (-4,2%) et les emprunts (-6,3%) diminueraient dans la période sous-revue.

1.4.3- Les Dépenses

Les dépenses du budget général sont de 6 769,5 milliards, en hausse de 1,9% par rapport à la LFR2023, et sont constituées par ordre d'importance du service de la dette c'est-à-dire de l'amortissement et des intérêts (26,5% du total), des dépenses d'investissement (22,0 %), du paiement des salaires du personnel de l'Etat (21,4%), des transferts et subventions (15,0%) et des achats des biens et services (15,0%). Des investissements majeurs sont prévus pour améliorer les services vitaux (Education et Santé).

1.4.4- Affectation des moyens budgétaires

En 2024, l'allocation budgétaire a privilégié sur le plan sectoriel, les infrastructures (17,5% du budget général), l'éducation (13,8%), la défense et la sécurité (6,4%), la souveraineté (4,3%), secteur de la santé (3,8%). Par contre, certains secteurs stratégiques ont été négligés. Il s'agit du secteur rural (3% du budget général), du secteur du développement social (0,99%) et du secteur des industries et services (0,57%).

Par rapport à l'exercice 2023, on note un accroissement sensible (deux fois plus élevés que le taux d'inflation projeté) du budget des Ministères des Travaux Publics (+17,0%), du Développement Urbain et de l'Habitat (+30,8%), de la Défense (+13,8%), de l'Eau et de l'Energie (12,6%), de la Santé publique (11,6%), des Transports (+10,4%), de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (+14,8%), de la Communication (19,7%).

Les autres départements ministériels voient leur budget croître moyennement ou sont en décroissance par rapport au coût de la vie. Par contre, le budget du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) baisse de 2,4% dans la période sous-revue.

1.4.5- Quelques insuffisances du budget 2024

Au regard des hypothèses formulées pour retenir son montant, le budget nous paraît peu réaliste et faiblement compatible avec l'évolution projetée des fondamentaux économiques, notamment du taux d'inflation (+4,0%), dans un contexte soumis à des risques inflationnistes notamment avec la pression du FMI de relever les prix de carburant à la pompe. L'augmentation du prix de carburant va déclencher une spirale inflationniste susceptible d'éroder considérablement le pouvoir d'achat des populations et déstabiliser davantage notre tissu de PME.

Par ailleurs, la suspension de certaines mesures fiscales, contenues dans la LFI2024, pourrait limiter les marges de manœuvre de l'Etat à mobiliser davantage des recettes budgétaires.

La baisse du budget du MINADER est inquiétant dans un contexte où la balance commerciale est structurellement déficitaire du fait de l'importation des produits alimentaires à fort potentiel de production locale. La faiblesse de la dotation budgétaire (+0,99%) des ministères sociaux névralgiques (affaires sociales, travail et sécurité sociale, emploi, etc.) et du secteur des industries et services est une source d'inquiétude dans un contexte où le chômage est l'un des fléaux majeurs au Cameroun mais aussi de mise en œuvre de la politique d'import-substitution. Des initiatives ne sont pas prévues pour stimuler l'emploi, en particulier pour les jeunes.

Le SMIG fixé à 43 969 francs CFA en février 2024 par décret du Premier Ministre ne permet pas de faire à l'inflation galopante.

Le poids de l'enveloppe du secteur santé (3,8%) est très loin de l'engagement pris à Abuja en avril 2001, qui était d'allouer au moins 15% du budget national à la santé.

Les OSC du secteur de Finances publiques déplorent le faible financement du secteur de production notamment l'Agriculture et du secteur de développement social. Convaincues que si la croissance obtenue ne s'accompagne pas de création d'emplois de qualité et d'une redistribution équitable de ses fruits, les inégalités peuvent s'aggraver.

L'accroissement de 16,4% de l'enveloppe destinée aux dépenses communes dénote des difficultés dans la rationalisation des choix budgétaires.

L'obsession à la réduction du déficit budgétaire dessert la croissance économique au Cameroun ; le ratio dépenses publiques sur les richesses créées est sur une tendance baissière sur la période 2021-2023 passant de 16,1% à 14,8%⁸. L'écart entre les dépenses et les recettes souligne généralement l'engagement du gouvernement en faveur du développement économique et de la stimulation de la croissance. En effet, d'après les *Perspectives Economiques Régionales d'Afrique subsaharienne*⁹ d'avril 2022, si le déficit budgétaire du Cameroun est plus faible que celui de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Sénégal et de la Tanzanie, en revanche, le taux de croissance économique moyen du Cameroun est inférieur à celui des quatre pays. Une des explications, c'est que cette politique de réduction du déficit pénalise les investissements publics au Cameroun. Par ailleurs, le fait que le service de la dette soit le premier poste des charges de l'Etat est imputable à l'inefficacité et l'inefficience des investissements publics en particulier, et des dépenses publiques en général.

⁸ Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation 2023, page 152

⁹ Une publication du Fonds Monétaire International (FMI)

1.5- Conclusion et recommandations

1.5.1- Recommandations

A la lumière des développements ci-dessus, un certain nombre d'objectifs et d'orientation macroéconomique peuvent être formulés :

- 1- Au regard de sa cause en 2022 et même en 2023, la maîtrise de l'inflation passe l'octroi de certaines subventions et par l'amélioration de la productivité agricole¹⁰, en choisissant un nombre restreint de filières de production sur lesquelles les efforts seront concentrés ;
- 2- Elaborer puis appliquer effectivement une circulaire sur la réduction du train de vie de l'Etat ;
- 3- Réévaluer les choix budgétaires pour garantir une répartition équitable des ressources, en mettant l'accent sur des secteurs cruciaux tels que l'éducation et la santé, véritables piliers du progrès durable d'une nation ;
- 4- Envisager de soutenir financièrement des projets visant à autonomiser économiquement les catégories sociales vulnérables et à faible revenu et des facilités en matière de couverture des besoins essentiels, de la gratuité des médicaments, du logement social et des mesures d'accès à l'emploi ;
- 5- Renforcer l'efficacité de la dépense qui passerait par l'obligation faite à chaque ministère de présenter un rapport sur les plans et les priorités dans lequel sont détaillés les objectifs à atteindre à court et moyen terme, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. L'année suivante, il est jugé sur les résultats obtenus et voit son budget évoluer en fonction de la réalisation de ses objectifs.

1.5.2- Conclusion

L'économie camerounaise affiche une bonne résilience, comparativement à d'autres pays. Cette résilience se justifie, entre autres, par la diversité et la quantité de l'offre des produits locaux sur le marché. Toutefois, les investissements publics sont faibles mais aussi peu efficaces et pas efficaces. La balance commerciale est structurellement déficitaire. Des politiques industrielles stratégiques sont nécessaires pour renverser la tendance déficitaire de la balance commerciale et profiter de l'avènement de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

Les finances publiques se sont stabilisées avec une réduction continue du déficit budgétaire qui nuit cependant à la croissance économique.

Cinq propositions de recommandations ont été formulées pour rendre la croissance économique forte et inclusive. Entre autres, il convient de protéger les dépenses propices à la croissance (comme l'éducation, la santé, les infrastructures critiques), et de préserver les aides sociales aux couches vulnérables de la population (Amaglobeli, 2022).

¹⁰ Qui suppose le développement des unités de production et la distribution des intrants agricoles

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES DISPOSITIONS DE L'IMPORT-SUBSTITUTION DANS LA LOI DE FINANCES 2024

INTRODUCTION

L'un des objectifs de la SND30, est d'inverser la tendance déficitaire de la balance commerciale par la mise en œuvre de la politique d'import-substitution. Cette politique vise le remplacement progressif des biens importés par les produits de l'industrie locale, la réduction des volumes d'importation des produits de grande consommation et la priorité accordée au développement de la production locale. Ce chapitre présente les dispositions de la LFI2024 pour promouvoir cette politique, procède ensuite à une analyse critique de ces dispositions et suggère des mesures correctives pour accroître l'efficacité socio-économique de cette politique.

2.1- Dispositions de la LFI2024 relatives à l'import-substitution

La poursuite de la mise en œuvre de cette politique s'est traduite par les propositions de mesures incitatives et par l'allocation des ressources dans les filières de production. Pour promouvoir l'import-substitution, le Gouvernement a prévu des mesures fiscales et douanières dans la LFI2024.

Sur le plan de la législation douanière, le Gouvernement envisage quatre principales actions.

1- L'exonération des droits et taxes de douane à l'importation des équipements, matériels et appareils relevant des secteurs de l'eau potable, des énergies renouvelables, de la santé, de l'élevage et de la pêche, pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

2- Un relèvement de la taxation douanière sur certains biens importés à offre locale abondante, à travers notamment leur soumission aux droits d'accises *ad valorem* ;

3- Une augmentation des droits de sortie sur certains biens afin de promouvoir leur transformation locale avant exportation et l'amélioration de l'offre nationale en biens manufacturés. A cet égard, il est projeté un relèvement des droits de sortie exclusivement sur les bois exportés en grumes de 60 % à 75 % de la valeur FOB des essences, à l'exclusion de ceux qui sont admis en points francs industriels ;

4- Unerefiscalisation du riz précuit et le riz parfumé dont les importations sont réexportées en grande partie vers les pays voisins, pour compter du 1^{er} janvier 2024.

Sur le plan des impôts et taxes, trois mesures ont été consacrées :

1- l'abattement de 50% sur les parties et les pièces de véhicules importées par les entreprises de fabrication et montage automobile sur leur valeur imposable à l'importation, pour une période de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

2- l'exonération fiscale pendant dix ans pour les entreprises en phase de démarrage, mais obligation de cotiser à la CNPS (contenue dans la loi de finances 2023) ;

3- l'institution d'une période de grâce fiscale de cinq ans pour le secteur de l'agroalimentaire (contenue dans la loi de finances 2023) ;

4- Le réajustement à la baisse des tarifs des redevances domaniales. Cette mesure vise à offrir un cadre fiscal plus favorable aux entreprises agricoles, favorisant ainsi leur développement ;

5- La suppression des droits d'accises sur les cheveux, perruques, laines, barbes, sourcils, cils, mèches et autres matières textiles produits localement.

Le secteur énergétique est particulièrement ciblé, avec pour ambition de porter la part des énergies renouvelables à 25% du mix énergétique du pays d'ici 2030.

S'agissant du financement des budgets des programmes des administrations sectorielles dédié à la promotion de la politique d'import-substitution, l'enveloppe augmente de 13,0 milliards passant de 114,5 milliards en 2023 à 127,5 milliards dans la LFI2024. Cette enveloppe est répartie entre sept ministères. Seul le ministère de l'agriculture et du développement rural voit son budget diminué en raison de la baisse de l'appui budgétaire de la Banque africaine de développement destinée au projet d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC).

Le ministère du Commerce se positionne notamment dans la vulgarisation du « Made in Cameroon ». Le ministère des Travaux Publics (MINTP) intervient en tant qu'administration d'accompagnement et de soutien, en mettant à la disposition des populations des routes de bonne qualité, désenclavant ainsi les bassins de production et facilitant la circulation des personnes et des biens.

Cette enveloppe finance aussi les programmes : « Développement et Densification du tissu industriel » du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ; « Production et Productivité des filières agricoles » et « Gouvernance et Appui institutionnel dans le sous-secteur Agriculture et Développement Rural », du MINADER ; « Développement des Productions et des Industries Animales », « Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et la lutte contre les Zoonoses » et « Développement des productions halieutiques » du ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; « Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses », du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ; « Transformation et modernisation des unités de production » du ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).

2.2- Analyse critique des mesures adoptées par le Gouvernement

2.2.1- Résultats de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution

Pour mettre en œuvre la politique d'import-substitution, le Gouvernement avait élaboré en juillet 2020 un plan de soutien (de 183 milliards) à la production et à la transformation des produits de grande consommation pour la période 2021-2023, avec pour principaux produits cibles : le riz, le maïs, le mil/sorgho, le soja, le blé, le poisson et le lait. Depuis l'année 2021, les dotations budgétaires des principaux ministères de production ont été revues à la hausse. Ces efforts se sont poursuivis en 2022 avec d'importantes subventions accordées à certaines structures étatiques. Les objectifs du plan de soutien en 2023 en termes de volume de production comprenaient, entre autres, la collecte de 252 000 tonnes de lait, la production de 420 000 tonnes de maïs, de 407 000 tonnes de riz et de 242 520 tonnes de poissons. Pour 2024, les objectifs sont moins ambitieux qu'en 2023. Parallèlement, le Gouvernement a pris des mesures incitatives et/ou compensatrices qui accordent des facilités fiscales et douanières aux acteurs.

Les premiers résultats obtenus sont mitigés. Les estimations du MINADER révèlent, qu'à l'exception du mil/sorgho, la production des céréales ciblées a augmenté en 2021 et baissé en 2022. Cette baisse globale de la production de 2022 est imputable aux difficultés

d'acquisition des intrants (coût élevé des engrais, des pesticides et des semences améliorées) et de mauvaises conditions climatiques. Les chiffres du MINEPIA indiquent que la production laitière est sur une tendance baissière sur la période 2020-2022. Si en 2024, les deux ministères prévoient une légère hausse de la production de riz, de lait et de poissons, par contre la production de maïs et de mil/sorgho sera inférieure au niveau de 2022.

S'agissant des exportations, le poids des produits ayant subi une première transformation s'est réduit, passant de 29,4% en 2020 à 21,1% en 2022, selon les statistiques de la Direction Générale des Douanes. Toutefois, le poids de ces exportations sur le total des exportations hors gaz et pétrole brut se redressent passant de 51,9% en 2021 à 55,1% en 2022 et 57,9% sur les neufs premiers mois de 2023.

Sur le volet importations, l'évolution la plus inquiétante est l'importation du carburant et lubrifiant, 4^e produit à l'exportation en 2015. Le Cameroun demeure certes importateur net de carburants et lubrifiants bien avant l'incendie de la SONARA en 2019 ; depuis lors, la situation est devenue très préoccupante : la balance-produit est passée d'un déficit de 57,2 milliards de FCFA en 2016 à 1 031,9 milliards de FCFA en 2022. Le Cameroun, pays producteur de pétrole, est devenu un pays où le carburant coûte le plus cher.

Par ailleurs, hormis le lait, les quantités importées de riz, de maïs, de poissons, de soja et de blé ont augmenté de 2020 à 2022 et en glissement annuel sur les neuf premiers mois de 2023.

2.2.2- Les causes de ces résultats mitigés

Une explication de ces résultats en demi-teinte est qu'il n'y a toujours pas de programme global d'import substitution, la tendance étant au contraire de loger des projets à financer dans les ministères sectoriels.

Malgré la hausse des budgets des programmes des administrations sectorielles dédiée à la promotion de la politique de l'import-substitution depuis 2020, il n'y a aucun impact significatif sur l'économie. Par exemple, le MINMIDT est resté dans une pratique bureaucratique avec des audits et de l'élaboration des fichiers de besoins, ce ministère n'a pas développé une véritable politique de transfert de technologie moderne.

Les indicateurs des programmes 037 sur la modernisation de l'infrastructure qualité et 038 sur le développement des technologies et la valorisation des actifs de la propriété intellectuelle ou encore "le nombre d'actifs de la propriété intellectuelle valorisés" restent vagues avec des concepts peu clairs tels l'infrastructure qualité ou impossibles à documenter. Aucun indicateur n'est suivi sur les emplois générés par l'exploitation des mines ni par l'activité industrielle, les financements se concentrant sur les acquisitions d'équipements et de biens et sur les études sans exigence de résultats.

Bien plus, les financements de 2023 consacrés aux équipements de CICAM n'ont pas permis à l'entreprise de résorber ses problèmes structurels et de sauvegarder des emplois. Cette entreprise a plutôt choisi de s'approvisionner en Inde (2,2 millions de mètres linéaires de pagne de 8 mars pour l'édition 2024) ; cette importation se soldant par une augmentation du prix à 12 000 francs la pièce, comparée aux 6000 francs les années antérieures.

Le MINADER et le MINEPIA revoient leur production à la baisse du fait d'une productivité faible, un vrai paradoxe pour l'import substitution. Le programme « Production et productivité des filières agricoles » vise l'accroissement de la production annuelle des principales filières agricoles mais néglige les filières vivrières spécifiques avec des

spéculations à cycle court et leur transformation pour satisfaire la consommation et éviter l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Un second paradoxe est lié aux difficultés de l'activité semencière locale. Alors que des facilités continuent d'être accordées pour les l'importation d'intrants agricoles, la LFI2024 accentue la pression sur les frais d'inscription des espèces et variétés végétales au catalogue national pour 5 ans qui s'élèvent à 100 000 FCFA pour les espèces produites localement, sur la location des fermes semencières et sur les frais administratifs et redevances liés à la réalisation des Tests de Distinction- Homogénéité-Stabilité (DHS) et de Valeur Agronomique et Technologique (VAT) fixés à 2 000 000 FCFA par variété.

C'est dire que la semence locale au cœur de l'agriculture familiale contrôlée par les femmes et les jeunes, et qui fait vivre les familles¹¹ va disparaître avec pour conséquence de renforcer la dépendance du monde rural aux importations de matériel végétal utilisable, ouvrant la porte à la paupérisation de tous les acteurs du secteur.

Au MINTP, on note des retards dans la réalisation des travaux de construction et des routes.

Le MINFOF a attribué des financements au Centre de Promotion du Bois, mais le Cameroun ne produit pas le bois laminé pouvant combler la demande domestique. On a l'impression que la question de la transformation du bois est reléguée au second plan. Les droits d'assises concernant le mobilier en bois importé visent uniquement les cercueils et les meubles de cuisine, esquivant par exemple les meubles de bureau.

La dotation budgétaire du MINPMEESA, et son accompagnement auprès des PME, ne les ont pas permis de s'imposer sur le plan local encore moins à exporter.

Au MINCOMMERCE, les produits de grande consommation bénéficiant des appuis de l'enveloppe budgétaire dédiée à la promotion de l'import-substitution continuent d'être importés en grande quantité au Cameroun. Ceci pose un problème d'efficacité en termes d'objectifs assignés aux administrations chargées de conduire cette politique publique.

Sur le difficile chemin conduisant vers l'émergence, la modernisation de l'agriculture est un passage obligé pour le Cameroun. Il faut lever les obstacles qui plombent par exemple les filières agricoles ciblées, au niveau de la production et de la transformation.

Le Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH) est orienté vers "les grands producteurs agricoles", tandis que la sécurité alimentaire repose essentiellement sur les "petites mains" des femmes rurales et des jeunes, qui sont malheureusement parmi les populations les plus vulnérables.

2.3- Préoccupations non encore comblées par le Gouvernement

Pour la mise en œuvre efficace de la politique d'import-substitution, certains facteurs bloquant dénoncés en 2023 par le GR, persistent. Il s'agit :

- De la très forte puissance du lobby des importateurs ;
- De la politique d'austérité et libérale du FMI qui pousse à la suppression de la subvention du prix du carburant à la pompe et retient comme priorité le remboursement de la dette tout en négligeant l'économie de production et le pouvoir d'achat des ménages ;

¹¹elle occupe 60% de la main d'œuvre selon les statistiques du MINADER et de l'INS

- Du sous-investissement dans les facteurs de production. Conscient que produire plus suppose la disposition des ressources (financières et humaines) suffisantes ;
- De la négligence des opportunités agricoles: les terres arables sont estimées à environ 7,2 millions d'hectares, mais seulement 1,8 millions d'hectares sont effectivement mises en valeur tandis que le potentiel irrigable est estimé à 240 000 hectares, mais moins de 33 000 hectares sont actuellement irrigués (investir au Cameroun)¹². Malgré cette opportunité, le Cameroun continue d'importer plusieurs produits agricoles, notamment les fruits comestibles (oranges, mandarines, dates, et autres)¹³.

2.4- Conclusion et Recommandations

2.4.1- Recommandations

Au regard des résultats obtenus sur la période 2021-2023, l'heure est au plus grand pragmatisme, impliquant la recherche de solutions originales et novatrices, inspirées par le seul souci d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des populations. Il y a eu de :

- Reformuler une politique industrielle, qui tient compte des avantages comparatifs, basée sur une substitution aux importations porteuses de toutes les promesses de l'urgente industrialisation du Cameroun ;
- Réhabiliter la SONARA et repenser la stratégie de transformation des produits agricoles ;
- Mettre sur pied une plateforme entre le Gouvernement, les CTD, les bailleurs de fonds et autres investisseurs, pour créer un fonds de financement des packs agricoles et de transfert de technologies ;
- Aménager l'environnement des packs agricoles (irrigation, désenclavement de bassins de production, construction de routes, des infrastructures sociales, etc.) et travailler en étroite collaboration avec des mairies pour attribuer et vulgariser ces packs ;
- Accélérer le processus d'accompagnement des champions nationaux dans les filières de production de grande masse (riz, blé, autres céréales, lait, poisson);
- Concevoir et élaborer un programme officiel de la politique de l'import-substitution impliquant tous les acteurs. Nous fondons un grand espoir sur le PIISAH, qui est un programme triennal 2024-2026 du MINEPAT d'un budget prévisionnel de 1371,5 milliards ;
- Augmenter la part de commande publique réservée aux PME et aux produits made in Cameroon, pour impulser les produits à forte valeur ajoutée.

2.4.2- Conclusion

Le Cameroun entend mieux produire, créer le maximum de valeur ajoutée locale, élargir et diversifier le tissu économique, pour réduire le déficit de la balance commerciale et améliorer le bien-être des populations.

A travers une véritable mise en œuvre de la politique d'import substitution, le pays va insuffler un vent nouveau aux politiques commerciales, inverser la tendance déficitaire de la balance commerciale, et ses produits issus de l'industrie locale seront compétitifs à l'échelle internationale et couvriront la demande nationale.

¹² Investir au Cameroun(Mars 2024) <https://www.investiraucameroun.com/agriculture-et-agroindustrie/2701-2939-lerc-des-grandes-exploitations-agricoles#:~:text=Les%20terres%20arables%20sont%20estim%C3%A9es,000%20hectares%20sont%20actuelle ment%20irrigu%C3%A9es.>

¹³Selon l'INS, le Cameroun a importé 18 728 tonnes de fruits comestibles en 2022, pour une valeur de 4,1 milliards de FCFA.

Toutefois, les résultats de cette politique se font atteindre du fait des difficultés structurelles comme la bureaucratie.

Les recommandations qui visent à lever ces contraintes insiste sur la nécessité des réformes structurelles et institutionnelles, notamment la nécessité de construire un Etat stratège tel que le souligne la SND30 mais aussi l'exigence de créer un appareil productif diversifié en mesure de fournir de biens et services nécessaires à l'investissement et à la satisfaction des besoins de consommation mais également de produits exportables.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DISPOSITIONS DE LA LFI2024 PAR RAPPORT A LA DECENTRALISATION

INTRODUCTION

Au Cameroun, la décentralisation est une politique publique qui occupe une place importante dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). La volonté de transformer le quotidien des populations, par leur implication directe et leur participation démocratique à la prise des décisions les concernant, a conduit à la mise en œuvre progressive de ce processus, qui s'affine chaque jour davantage. Le processus de la décentralisation connaît une véritable accélération à partir des années 2018 à 2019. La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées (CTD), de compétences particulières et moyens appropriés¹⁴. Ce chapitre explore les dispositions contenues dans la loi de finance 2024 relatives à la décentralisation, procède à une analyse critique et suggère quelques pistes en vue de son amélioration.

3.1- Prise en compte de la décentralisation dans la LFI2024

En 2024, les ressources transférées s'élèvent à 292,5 milliards de FCFA (compétences exercées) en hausse de 39,9 milliards de FCFA (+16%) par rapport à l'exercice budgétaire 2023. Les dépenses d'investissement se chiffrent à 149,1 milliards de FCFA (51,0% des ressources transférées) et celles de fonctionnement 143,4 milliards de FCFA (49,0%).

Le budget du MINDDEVEL augmente de 99,2% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par le fait que les ressources d'un montant 37 milliards de FCFA, jadis contenues dans le chapitre commun et affectées à la décentralisation, ont été transférées à son budget. Il s'agit précisément des dotations dédiées aux Régions (30 milliards de FCFA), au paiement des salaires des maires et fonctionnement des instances de coordination de la décentralisation (5 milliards FCFA), ainsi qu'aux « *Publics Independents Conciliators* » (2 milliards FCFA). Par ailleurs, les ressources rattachées aux compétences non encore exercées par les CTD s'élèvent à 581,2 milliards de FCFA. Toutefois, seuls les ministères aux petites enveloppes budgétaires ont totalement transféré les compétences. Ils sont 16 ministères sur 20 concernés, qui ont transféré totalement les compétences pour un montant de 207,03 milliards représentant 23,7% des compétences à transférer.

Les 3 ministères des services de bases (santé et éducation), dont l'enveloppe budgétaire (plus de 649 milliards) représente 75,7% du budget général et n'ont transféré que 68,1 milliards représentant 7,95% du budget général dont 0,77% pour le ministère des Enseignements Secondaires. Par contre, le MINSANTE a transféré 35,8 milliards de FCFA sur 95,6 milliards représentant 37,5% de son budget

En ce qui concerne les compétences transférées aux régions, il convient de préciser que six (06) décrets de transfert des compétences ont déjà été signés par le Président de la République.

¹⁴ Art. 40 (1) du Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées

Au titre de l'exercice 2024, l'Etat a transféré en terme de fiscalité les impôts et taxes ci-après dénommés « impôts locaux » :

➤ **Impôts et Taxes recouverts par l'Etat et redistribués aux communes par le mécanisme de la péréquation. Il s'agit :**

- des Centimes Additionnels et Communaux (CAC) ;
- du Droit de Timbre Automobile (DTA) ;
- du Droit de Timbre sur la Publicité (DTP) ;
- de la Taxe de Développement Local (TDL) ;
- de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) et du Droit d'Accises Spécial dans le cadre de l'enlèvement et du traitement des ordures.

➤ **Impôts et taxes recouverts par les communes elle-même sont :**

- L'impôt libérateur, la taxe de séjour, la taxe d'hygiène et salubrité, la taxe sur les spectacles, la taxe sur l'occupation temporaire de la voie publique, le produit de l'exploitation du domaine et des services, la taxe sur les jeux de hasard.
- Les dons et legs provenant des partenaires technique et financier (GIZ, AFD, SNU, etc...), y compris les ressources provenant de la coopération décentralisée ;
- Les subventions provenant du FEICOM dans le cadre des concours financiers aux CTD ;
- Six décrets de transfert des compétences aux régions ont été signés par le Président de la République pour la mise en œuvre de ces compétences aux régions.

3.2- Analyse critique des mesures adoptées par le Gouvernement

Il est à relever, pour s'en réjouir, que l'impôt sur la fortune immobilière a été créé dans la loi de finances 2024. Le produit de ce nouvel impôt sera réparti entre les Communes (60%), et l'État (40%). Une autre bonne nouvelle est la hausse de 16% de la dotation générale à la décentralisation (DGD). Bien plus, par la hausse de plus de 99% de l'enveloppe budgétaire du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local(MINDDEVEL), l'Etat démontre une volonté politique d'accélérer le processus de décentralisation. Par ailleurs, il est à relever, pour l'exercice 2024, l'entrée en scène des régions dans la mise en œuvre des compétences transférées.

Dans cet ordre d'idées, on peut évoquer la signature le 9 juillet 2023, par le Ministre en charge de la décentralisation, d'un arrêté fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités de quartier ou de village, dans le cadre de la participation citoyenne à l'action communale. Cet arrêté est une initiative salubre dans ces dispositions légales qui intègrent dans une large mesure, les dynamiques populaires dans le jeu des rapports entre les CTD et les pouvoirs centraux.

Toutefois, il est à relever une faible allocation du budget aux investissements à impact direct sur le bien-être des populations. C'est le cas pour le ministère de la Santé, auquel a été alloué une enveloppe de 255,3 milliards pour seulement 9,7 milliards de FCFA destinés aux dépenses d'investissement. De plus, le programme ministériel de « Renforcement du système de santé » bénéficie de 88,2 milliards soit 1,3% du budget général, alors que les compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées vont recevoir 33,8 milliards de FCFA. Ceci ne favorise pas une amélioration des conditions de vie des populations à la base. Ces

chiffres sont encore très loin de l'engagement pris à Abuja en avril 2001 qui était d'allouer au moins 15% du budget national à la santé.

En gros, la décentralisation fait face à plusieurs pesanteurs au Cameroun. Il s'agit de la gouvernance de l'action publique au niveau local ; l'accélération du transfert effectif des ressources et de compétences aux CTD et ; l'élaboration des référentiels de mesure des progrès accomplis en matière du développement local.

Relativement à la gouvernance, il est question de la répartition et de la compréhension des rôles et responsabilités entre acteurs de l'administration centrale et acteurs locaux¹⁵. Le principal risque est que tous les regards soient tournés vers l'Etat central et que rien ne se passe tant que de nouvelles décisions ne viennent pas du gouvernement. Or, les Conseils régionaux disposent d'ores et déjà de leviers qu'ils peuvent actionner. Sans la sortie des décrets spécifiant les modalités d'exercice des compétences transférées, l'attribution réelle des budgets ou la mise en place, des organigrammes, tout le bénéfice des avancées du processus sera perdu. Il faut donc maintenir un rythme soutenu de concertation, d'information et de sensibilisation auprès de tous les acteurs impliqués dans ce processus.

Concernant l'accélération du transfert effectif des compétences et des ressources aux CTD, un certain nombre de ressources sont déjà transférées à ces entités. Il en va ainsi de la portion de la DGD qui leur est allouée et de la création de la fonction publique locale, à travers le décret présidentiel portant organigramme-type y relatif. Toutefois, lesdites ressources demeurent insuffisantes pour impulser un véritable développement à la base.

Pour ce qui est des ressources financières, bien qu'on observe une augmentation des ressources du BIP allouées aux Communes passant de 3% en 2016 à 7% en 2019¹⁶, elles demeurent faibles et centralisées, en ce qui concerne leur conservation et leur mobilisation effectives.

Certes, le Code général des CTD, promulgué en décembre 2019 fixé à 15% au moins la proportion des recettes du budget général à transférer aux CTD¹⁷, mais la situation en 2024 (4,4% du budget général) reste loin de cet objectif. Bien plus, la présence d'importantes disparités entre les 10 régions que compte le Cameroun est fortement marquée.

Il reste du chemin à parcourir pour que les différents transferts évoqués, parviennent à booster le processus d'autonomisation administrative, technique et financière des CTD pour offrir aux acteurs locaux le soin de décider eux-mêmes de l'avenir et du destin de leur communauté.

Bien plus, malgré l'existence des nombreuses possibilités de collaborations entre les OSC et les CTD, quelques éléments de blocage persistent, et empêchant les différents acteurs d'optimiser leur collaboration et leur contribution au processus d'élaboration du budget.

Par ailleurs, les CTD souffrent du problème des effectifs pléthoriques dus au recrutement massif du personnel sans tenir compte du profil et des compétences malgré la faiblesse de leurs ressources financières. Cette situation est aggravée par le défaut de plan de renforcement de capacités du personnel afin d'améliorer la qualité des ressources humaines.

¹⁵ Conseils Régionaux, Maires de la ville, place des Gouverneurs, des Préfets et des sous-préfets ; des outils des coopérations entre les acteurs

¹⁶ MINEPAT, données de 2019

¹⁷ Art. 25 (3) du Code général des CTD

3.3- Préoccupations non encore comblées par le Gouvernement

Les CTD ont un pouvoir fiscal faible, et la fixation des taux de fiscalisation reste très centralisée. Cette dépendance au pouvoir central touche à l'autonomie des décisions budgétaires des collectivités territoriales décentralisées ;

Les transferts et subventions de l'Etat ravissent aux CTD une certaine autonomie financière ;

Les impôts alloués aux communes pour leurs prélèvements directs sont les moins rentables et les plus difficiles à recouvrer pendant que les services déconcentrés du MINFI gardent le droit de préemption sur la collecte discutée et les compétences dédiées ;

La problématique du contenu à donner au montant des 15% du budget de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de la Décentralisation n'a pas encore trouvé une issue ;

L'opérationnalisation du Guichet Unique du Trésor est attendue ;

Le basculement des CTD en mode budget-programme n'est pas encore effectif, malgré la promulgation des instructions budgétaires et comptables.

3.4- Conclusion et recommandations

3.4.1-Recommandations

Au regard de ce qui précède, et pour accélérer le processus de décentralisation, il y a lieu de :

- 1- Accélérer la mise en place de la fonction publique locale ou d'un organigramme type des CTD et promouvoir un service public par poste de travail. En attendant, il serait intéressant d'élaborer un plan de renforcement des capacités des personnels communaux ;
- 2- Renforcer le dialogue entre l'Etat et les CTD pour une budgétisation en faveur du développement local ;
- 3- Mettre en place une plateforme d'échanges des données financières et budgétaires avec les Communes, les OSC et les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- 4- Renforcer la collaboration entre les OSC et les autorités locales pour améliorer l'accès de tous aux services essentiels et pour décentraliser les secours aux indigents ;
- 5- Mise en place des comités de suivi ou renforcer les capacités du personnel de la brigade de contrôle, pour s'assurer et veiller que les ressources transférées aux CTD soient effectivement utilisées avec efficacité.

3.4.2-Conclusion

La décentralisation est adossée, de manière essentielle, sur l'accès des CTD à des ressources financières et matérielles importantes, qu'il convient, impérativement, de mettre au service des intérêts communautaires de développement durable et de bien-être collectif. Cela suppose une saine gestion des ressources locales communes, dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance locale, empreintes de transparence, de redevabilité, de participation démocratique et d'inclusion à la prise de décisions, à la mise en œuvre des décisions prises, et au contrôle de conformité des actions entreprises.

Les recommandations tournent autour d'une bonne organisation des CTD mais surtout de leur meilleure dotation en ressources humaines et financières pour favoriser leur autonomie et impulser le développement local. Pour accélérer le processus de décentralisation et du développement local, il est plus que nécessaire de renforcer la mobilisation des ressources des collectivités, d'améliorer l'affectation et l'utilisation efficace de ces ressources.

CHAPITRE 4 : ANALYSE CITOYENNE DES DISPOSITIONS DE LA LFI2024 PAR RAPPORT A LA FISCALITE

INTRODUCTION

La fiscalité est « un instrument macroéconomique de variation du revenu national »¹⁸. Une fiscalité bien conçue influence la croissance économique et la dynamique de l'investissement d'un pays et joue un rôle clé dans la prise de décisions d'investissement motivées par la maximisation du profit, tout en stimulant le développement des entreprises locales.

Par ailleurs, les recettes fiscales représentent une source importante de financement pour le budget de l'État et joue un rôle déterminant dans la vie des citoyens.

La Loi de Finances pour l'exercice 2024 a suscité un grand intérêt, notamment pour ses mesures et nouveautés impactant la vie quotidienne des citoyens. Le Gouvernement a introduit des changements significatifs, visant à stimuler l'économie et à influencer la vie des citoyens.

4.1- Présentation des grandes mesures fiscales et douanières contenues dans la LFI2024

Les nouvelles mesures ont pour objectif d'optimiser la capacité contributive des contribuables, tout en veillant à améliorer les recettes fiscales.

Le volet fiscal de la LFI2024 est organisé autour de huit (8) piliers :

- La réduction des niches fiscales, point de fuite majeur des recettes budgétaires ;
- Le renforcement de l'équité fiscale, assurant que chaque contribuable participe proportionnellement à ses capacités ;
- La fiscalisation du secteur informel, acteur important de l'économie camerounaise ;
- Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- La promotion du civisme fiscal, visant à sensibiliser les citoyens sur l'importance de l'acquiescement de leurs impôts ;
- L'amélioration du climat des affaires en simplifiant les procédures administratives et en allégeant les charges fiscales pour accroître la compétitivité de l'économie ;
- La promotion de l'import-substitution.

Il s'agit, sans être exhaustif, de :

- la consécration de la norme de la déclaration pays par pays en droite ligne des engagements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) ;
 - l'échange automatique d'information et renseignement en matière fiscale ;
 - l'élargissement de la liste des avantages en nature faisant l'objet d'une estimation suivant les modalités ci-après, pour la détermination de la base imposable à l'IRPP catégorie « traitements, salaires » (article 33 (1) du CGI) ;
- la précision sur les modalités de suivi électronique de la facturation et de la production des entreprises (article L 8 bis du CGI) ;

¹⁸Degryse Christophe, "L'économie en 100 mots d'actualité", Paris, 2019, édition De Boeck Supérieur, page 98.

- l'obligation pour les compagnies d'assurance, de délivrer une attestation de paiement générée par le système informatique de l'administration fiscale, lors de la collecte du droit de timbre automobile ;
- réajustement de la base imposable au droit d'accises ad valorem des boissons
 - ✓ La suppression de l'abattement de 10% pour les bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5.
 - ✓ La réduction de 25% à 10% dudit abattement pour les boissons gazeuses.
- la réduction de 70FCFA/m³ à 60 FCFA/m³ du tarif de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) ;
- la consécration de la possibilité de fractionner le paiement des droits d'enregistrement sur les baux emphytéotiques (articles 304, 546 ter et 546 quater du CGI) ;
- la consécration d'un abattement de 50% sur la des droits des mutations immobilières concernant les successions, partages, sorties d'indivision et donations entre vifs en ligne directe et entre époux (article 546 bis (1) du CGI) ;
- l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises : La loi de finances 2024 prévoit la poursuite de l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises afin de promouvoir un environnement fiscal favorable au développement des affaires.

Les mesures douanières nouvelles visent :

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, dans la perspective du renforcement de l'offre nationale en produits de grande consommation, d'équilibre de la balance commerciale et du soutien à l'activité économique ;
- L'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires ;
- La lutte contre la fraude douanière et commerciale.

Il est entre autres prévu dans la loi de finances pour l'exercice 2024 :

- d'apporter des clarifications juridiques sur les modalités de prescription en matière douanière, afin de mettre un terme aux interprétations divergentes enregistrées entre les positions de l'Administration et les opérateurs économiques ;
- de combler le vide juridique sur le taux de conversion de la monnaie applicable lors de l'apurement des soumissions d'enlèvement direct par des déclarations en détail de mise à la consommation ;
- d'instituer les contrôles conjoints entre l'Administration des Douanes et les administrations et entités publiques lorsque lesdits contrôles exigent des compétences spécifiques, afin limiter les superpositions desdites administrations d'autre part ;
- d'encadrer plus rigoureusement l'obligation faite aux voyageurs possédant plus de 5 millions de F CFA de devises de présenter à l'Administration des Douanes aux frontières, les justificatifs de l'origine licite des fonds qu'ils détiennent.

4.2- Examen critique des nouvelles mesures fiscales

La modernisation de l'administration fiscale est une composante majeure de la loi de finances 2024. La numérisation des procédures fiscales vise à simplifier et à rendre plus transparentes les interactions entre les contribuables et l'État. Cette mesure vise également à réduire la bureaucratie et à lutter contre l'évasion fiscale.

Des mesures de promotion économique ont été prévues dans la LFI2024, telles : (i) l'extension du champ d'application de l'impôt sur les bénéficiaires non commerciaux aux

revenus générés sur les plateformes numériques par les particuliers à un taux réduit de 5% ; (ii) l'allègement de 15% à 10% du taux des droits d'enregistrement des cessions de fonds de commerce ; (iii) la réduction de 50 millions à 25 millions de FCFA du montant des placements au titre des comptes d'épargne, dont les intérêts sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers. La recherche de nouvelles niches fiscales, l'amélioration du climat des affaires, l'allègement des charges fiscales et les mesures de promotion économique sont susceptibles de renforcer la compétitivité de l'économie, et donc, de stimuler la croissance économique en créant un environnement propice aux investissements. Dans le Rapport sur les dépenses fiscales¹⁹, il est dit que les dépenses fiscales ont contribué à l'essor des investissements privés. Toutefois, l'impact de ces dépenses (d'un montant de 584,7 milliards en 2019) sur les ménages défavorisés est faible.

Ces nouveaux impôts devraient non seulement permettre d'augmenter le niveau de recettes internes, mais aussi d'accroître la pression fiscale dans le pays, pour se rapprocher de la moyenne africaine, estimée à 16% en 2020. Estimé à 11,8% du PIB en 2022, cet indicateur, selon la DGI, a atteint 12,6% en 2023 et a été projeté à 13% du PIB en 2024.

Toutefois, d'autres dispositions de la LFI2024 peuvent influencer négativement le pouvoir d'achat des ménages (baisse des revenus notamment), comme la fiscalisation du secteur informel où l'on trouve une importante population vulnérable et l'élargissement de la liste des avantages en nature soumis au barème d'imposition. On pourrait également citer le relèvement de la base d'imposition de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) dans la catégorie des traitements et salaires (Articles 33 (1), 33 (2), 34 et 65 du CGI).

Ces mesures interviennent dans un contexte de crise socio-économique élargie, où les travailleurs attendent plutôt un ajustement à la hausse de leurs revenus. Taxer les non professionnels et les indépendants est une surimposition des contribuables, car ces entités paient déjà la TVA et d'autres taxes sur la consommation. Au lieu de taxer de tels acteurs, le Gouvernement devrait fournir un meilleur encadrement et accompagnement des très petites entreprises et PME. Pour soutenir ces entreprises, le Gouvernement pouvait créer des lignes de financement pour leur accorder des prêts à moyen et long terme, et ainsi, encourager l'épargne et stimuler l'investissement.

Nous pensons aussi, que les exonérations fiscales, évaluées en dépenses ne devraient pas se limiter à l'agro-industrie mais s'étendre à d'autres secteurs comme le textile, la pêche maritime, les équipements et accessoires, afin de stimuler la transformation locale de notre coton, de stimuler la croissance et l'emploi. Afin d'éviter les effets pervers des exonérations, occasionnés par un recours à des pratiques abusives par des bénéficiaires, les exonérations devraient faire l'objet d'une évaluation de leur impact économique et social afin de garantir la stimulation de la croissance.

Le gouvernement devrait réduire l'impôt libératoire à un plafond fixe selon les catégories de l'activité par petit entrepreneur plutôt que de l'appliquer sans discernement avec des taux différents à des moments différents.

On peut également relever pour le déplorer qu'aucune mesure incitative de mutation du secteur informel vers le secteur formel n'est prévue dans loi de finances 2024. Par

¹⁹ Selon l'OCDE, les dépenses fiscales sont des mesures particulières dérogeant au système fiscal de référence qui occasionnent des pertes de recettes pour l'Etat, dans le but de susciter un comportement économique particulier des contribuables, ou de subventionner certains groupes sociaux

ailleurs, le citoyen constate qu'à peine la LF2024 promulguée, les mesures de réduction des niches fiscales à l'exemple de l'élargissement de l'assiette sur l'IRPP et des droits d'assises sont suspendues d'application du fait des pressions des lobbies encadrés par les multinationales et les personnes politiques exposées.

4.4- Conclusion et recommandations

4.4.1-Recommandations

A l'issue de l'examen des dispositions fiscales de la LFI2024, dont ce chapitre fait état, quelques recommandations s'imposent.

- 1- Rationaliser la conformité entre la législation et les pratiques fiscales pour plus de transparence en organisant des campagnes d'information ; d'éducation et de communication sur les innovations et autres mesures fiscales au bénéfice des contribuables concernés ;
- 2- Créer des lignes de financement pour accorder des prêts à moyen et long terme aux très petites entreprises, aux PME, et ainsi, encourager l'épargne et stimuler l'investissement ;
- 3- Effectuer un meilleur ciblage de la dépense fiscale destinée aux ménages défavorisés et proposer la suppression des mesures dérogatoires sans impact ;
- 4- Etendre les mesures d'exonérations dans la filière du textile et de la pêche maritime afin de stimuler production et la transformation locale ;
- 5- Instaurer un système de fiscalité verte pour accélérer les actions de préventions et d'adaptation climatiques ;
- 6- Plafonner le paiement de l'impôt libératoire par rapport à la typologie d'acteurs selon le chiffre d'affaires ;
- 7- Instaurer un système de déclaration et de paiement électronique de l'impôt libératoire.

4.4.2-Conclusion

Les mesures fiscales de la loi de Finances 2024 sont jugées « fortes pour stimuler l'économie nationale ». Si ces mesures semblent résoudre la difficile équation de la justice et de l'équité fiscale, des mesures suspensives qui suivent après l'adoption et la promulgation de la Loi, prises à la suite des pressions des gros contribuables, notamment les multinationales et autres contribuables politiquement exposés, faussent le principe de l'égalité devant l'impôt, et font le lit de l'iniquité et de l'injustice fiscales.

Dans ce contexte les petits contribuables sont en droit de se poser la question, avec inquiétude pour son pouvoir d'achat érodé par une forte inflation, où est-ce que l'administration fiscale mobiliserait les 3 100 milliards clairement définis pour l'exercice 2024 ?

CHAPITRE 5 : ANALYSE CITOYENNE DES DISPOSITIONS DE LA LFI2024 PAR RAPPORT AUX INFRASTRUCTURES

INTRODUCTION

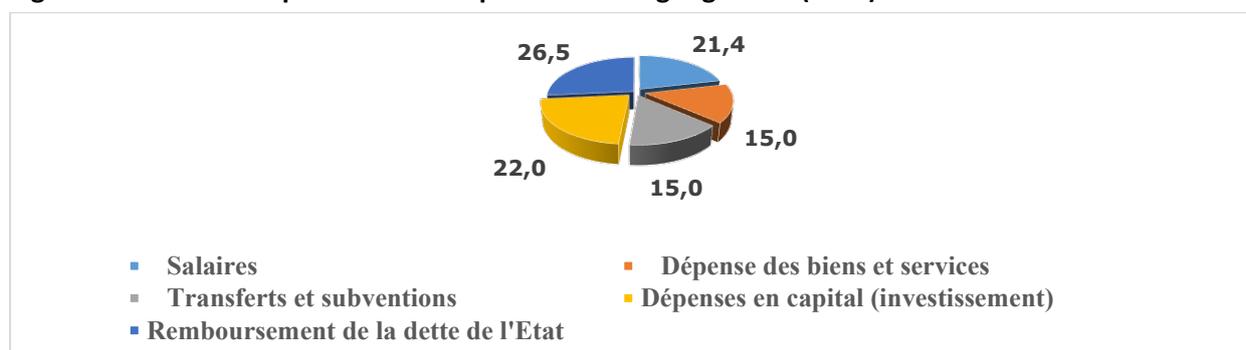
Le Cameroun dispose d'infrastructures insuffisantes tant en termes de quantité et qu'en qualité. La croissance potentielle du Cameroun est donc limitée par la capacité des infrastructures existantes. C'est pourquoi le secteur « Infrastructures » demeure la priorité du Gouvernement. Dans ce secteur, le Gouvernement entend, sur la période 2024-2026 : (i) améliorer la détermination des coûts de production des infrastructures ; (ii) établir une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ; (iii) définir une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

Dans ce chapitre, il est question d'évaluer la prise en compte de cette priorité dans la LFI2024.

5.1 Prise en compte des grands projets et évolution des investissements publics dans la LFI2024

Dans la LFI2024, les dépenses d'investissement pèsent 22,0 % du budget général, deuxième poste de dépenses de l'Etat après le service de la dette publique.

Figure : Poids des composantes des dépenses du budget général (en %)



Source : LFI 2024

Le budget 2024 lui consacre une enveloppe de 1 168,2 milliards de FCFA, soit 17,5% du budget général. Le Ministère des Travaux Publics a la plus grande enveloppe, 569,2 milliards de FCFA (48,7% du budget du secteur).

Au cours de l'exercice 2024, les investissements de l'État se concentrent en priorité à renforcer les infrastructures de base, que sont les routes, les réseaux de transports efficaces, les systèmes d'eau potable et d'assainissement, ainsi que les réseaux d'électricité fiables. La faiblesse de ces éléments associée à celui du réseau de télécommunication mettent à mal l'attractivité du pays.

L'enveloppe de 1 168,2 milliards permettra la réalisation des projets dans plusieurs domaines :

❖ **Domaine des infrastructures physiques**

- le bitumage de 869,25 kilomètres (km) de routes ;
- le bitumage de 64,14 km de routes rurales en enduit superficiel ;
- l'entretien de 504 km de routes revêtues ;

- la réhabilitation de 22,98 km de routes principales ;
- l'entretien de 2561,32 km de routes rurales prioritaires ;
- la réhabilitation de 146 km de voirie de grandes villes ;
- la construction de 335 logements sociaux ;
- la construction de 9,3 km de drains ;
- la réhabilitation de 869,23 linéaires d'ouvrages d'arts ;
- la construction de 720 linéaires d'ouvrages d'art ;
- la construction de 127 ponceaux ou dalots.

❖ **Domaine de l'eau et de l'électricité**

- l'équipement de 615 forages ;
- la construction de 20 forages agropastoraux ;
- la construction/réhabilitation de 32 réseaux d'alimentation en eau potable ;
- l'électrification de 424 localités ;
- l'électrification de 804 localités par système solaire photovoltaïque ;
- la construction de 20 blocs latrines ;
- la construction de 121 mini adduction d'eau potable.

❖ **Domaine de l'éducation**

- la construction de 10 amphithéâtres ;
- la construction de 25 blocs pédagogiques ;
- la construction, la réhabilitation ou l'équipement de 19 Ateliers ;
- la construction de 729 blocs de salles de classe ;
- la construction de 95 blocs maternels ;
- l'acquisition de 30 475 tables bancs.

❖ **Domaine de la santé**

- la construction/réhabilitation de 158 Centres Médicalisées d'Arrondissement et de Santé intégré ;
- la construction de 9 hôpitaux ;
- la réhabilitation de 17 hôpitaux.

5.2- Impacts socio-économiques des mesures adoptées par le Gouvernement

Seulement 8,4% du réseau routier est bitumé sur un linéaire global de 121 873 km au 31 décembre 2023, avec une augmentation annuel évalué à 200 km environ grâce à la mise en œuvre d'un portefeuille de dix projets du Ministère des travaux public²⁰. Il faudrait environ 51 ans pour combler cette insuffisance. Pourtant, le Gouvernement a continuellement investi dans des infrastructures physiques afin d'améliorer les services de base fournis aux citoyens et répondre aux orientations globales de l'émergence à l'horizon 2035.

Bien que le volume de financement²¹ pour la réalisation des projets soit important depuis des années, plusieurs insuffisances demeurent sur le plan infrastructurel, ce qui plombe l'attractivité du Cameroun et appauvrit les populations. Le bilan de réalisation n'est pas reluisant du fait d'énormes lenteurs. Par exemple, débutés au premier trimestre de l'année 2013, les travaux de construction de l'autoroute Yaoundé – Douala piétinent 11 ans après leur lancement. La construction de cette infrastructure routière considérée comme émergente n'en

²⁰Lié à ce sujet : « Infrastructures routières : plus de 200 km de routes seront bitumés dès cette année 2023, sous financement BIP

» accessible sur: <https://www.mintp.cm/fr/news/1625/47/Infrastructures-routieres-plus-de-200-km-de-routes-seront-bitumes-des-cette-annee-2023-sous-financement-BIP>; consulté le 27 mars 2024

²¹voir l'encadré sur le bilan économique des grands projets

est qu'à la phase 1 qui concerne la section Yaoundé – Bibodi, s'étend sur un linéaire de 60 km.²²Plusieurs projets de construction d'infrastructures débutées, sont encore en cours d'exécution en 2024 au Cameroun, sollicitant chaque année des ressources importantes du budget de l'État.

En général, la mise en œuvre des projets d'investissement rencontre de nombreuses difficultés telles la non articulation entre le projet et les infrastructures connexes, l'insuffisante coordination des acteurs, la multiplication des unités opérationnelles, le grand nombre de projets, etc.

Un rapport²³ des Services du MINEPAT, rendu public en fin janvier 2014, relève l'amateurisme, l'incompétence et l'incurie qui entravent l'exécution des projets de développement au Cameroun. Ce rapport souligne aussi que le gouvernement signe des conventions des projets sans qu'il ne soit indiqué la prise en charge des dépenses de réhabilitation de voies d'accès ou d'indemnisation des populations. Par ailleurs, l'utilisation des ressources n'est pas conforme aux besoins réels des projets. La corruption dans la gestion et la mise en œuvre des projets d'investissement combinée à l'impunité entravent l'efficacité et l'efficacités de la réalisation des infrastructures au Cameroun. Les entreprises qui obtiennent les contrats par la corruption ont souvent recours à des matériaux de mauvaise qualité ou à des pratiques de construction douteuses. (la route Bakoko – Limbé - Idenau longue de 94 km livrée en 2023 est déjà en état de délabrement avancé.) L'impunité des entreprises de travaux publics nuit à la concurrence, à l'innovation dans le secteur, et empêche le pays de bénéficier des meilleures pratiques et des technologies efficaces. Par ailleurs, les prévisions des contributions des partenaires extérieurs au budget sont à chaque fois dépassées.

Au total, les principales causes qui plombent la réalisation des projets au Cameroun, sont généralement : 1) la qualité insuffisante des études préalables ; 2) des évaluations techniques et financières inappropriées ; 3) le manque de rigueur et d'objectivité dans les procédures de passation des marchés ; 4) le non-respect des délais de paiement ; 5) les difficultés de déblocage des avances de démarrage.

Les conséquences des évaluations approximatives sont l'augmentation du nombre de chantiers abandonnés, la mauvaise exécution des travaux ou des malfaçons dans la construction des bâtiments, la sollicitation des avenants par les entreprises adjudicataires, le renchérissement des coûts des travaux, le prolongement des délais de réalisation des travaux, le risque élevé de survenue des crises budgétaires et une timide amélioration des conditions de vie des populations.

Encadré sur le bilan économique des grands projets d'investissement

Depuis l'année 2010, les dépenses d'investissement public ont occupé une place de plus en plus importante dans le budget de l'Etat. Ces dépenses sont prioritairement affectées à la construction/ réhabilitation des infrastructures. Afin de trancher avec le saupoudrage de l'investissement public, la SND30 préconise l'affectation massive des ressources aux grands projets d'investissement public.

Le volume des ressources internes consacrées à ces projets entre 2010 et 2023 sont d'environ 3 321 milliards de FCFA, soit en moyenne 237,2 milliards par an avec un maximum de 419 milliards en 2022. Ce dernier chiffre traduit davantage la volonté du Gouvernement d'achever des grands projets dits de 1^{ère} génération.

²² <https://lacremehebdo.com/2024/01/10/autoroute-yaounde-douala-284-milliards-de-francs-cfa-pour-60-km/>

²³ Revue de l'exécution physico-financière de l'investissement public de l'exercice 2013, Rapport final

Ces ressources internes étant limitées et face au déficit infrastructurel, le Cameroun a souscrit de 2010 à 2023, à des engagements extérieurs pour un montant de 5 895 milliards de FCFA auprès des créanciers multilatéraux, bilatéraux ou auprès des commerciaux. Ces ressources extérieures ont été orientées à hauteur de 2 671 milliards pour le financement des infrastructures (constituées à 72% du sous-secteur routier), 1 589 milliards pour l'énergie, 880 milliards pour l'eau, 272 milliards pour le développement urbain et de l'habitat et 480 milliards pour les TIC.

Dans l'ensemble, malgré les retards dans l'exécution, l'évaluation de la contribution économique des grands projets est positive.

Dans le domaine des **infrastructures de transport** : (i) la façade maritime du Cameroun a été améliorée avec la mise en service d'un 2^e espace portuaire à Kribi avec l'un des meilleurs tirants d'eau du Golfe de Guinée ; (ii) les accès Est et Ouest de la ville de Douala ont été élargis et un second pont a été ouvert sur le Wouri permettant de fluidifier le trafic de traversées de Douala ; (iii) plusieurs axes routiers majeurs ont été construits, soit un linéaire total de 2 616 kilomètres.

Dans le domaine des **infrastructures énergétiques** : (i) le barrage de Lom-Pangar, avec une retenue de 6 milliards de m³ d'eau, ouvre la voie à la construction de nouvelles centrales sur le bassin de la Sanaga et permet une augmentation mécanique de 120 Mw de production pour les centrales existantes ; (ii) plusieurs centrales de production ont été construites (750 Mw) notamment les centrales à gaz de Kribi et de la Dibamba, les barrages hydroélectriques de Memve'ele, Mekin, etc. Le Ministère en charge de l'énergie estime que le taux d'accès à l'électricité est d'environ 72% au Cameroun. Ce taux atteint 94% en milieu et à peine 40% en milieu rural.

Dans le domaine des **infrastructures de télécommunications**, environ 18 000 kilomètres de câbles de fibre optique ont été posés pour améliorer l'accessibilité au numérique. Par ailleurs les données sur les infrastructures soft (logiciels) ne sont pas disponibles.

Toutefois, la mise en œuvre des grands projets de 1^{ère} génération a rencontré de nombreuses difficultés telles la faible qualité des études de faisabilité, la non articulation entre le projet et les infrastructures connexes, l'insuffisante coordination des acteurs, le retard de paiement des indemnités, la multiplication des unités opérationnelles, le trop grand nombre de projets.

Source : Evolution des grands projets d'investissement, Annexe du projet de loi de Finances 2024.

Beaucoup de ministères préfèrent massivement affecter leur budget d'investissement public à « l'acquisition du matériel de bureau » et autres « travaux de construction ou de réhabilitation » de leurs structures déconcentrées, bien loin des objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations. Le Rapport 2015 de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) révèle que l'essentiel des projets abandonnés se trouvent en zone rurale.

En général, l'échec d'un projet est provoqué par : le manque de visibilité sur le projet, des objectifs imprécis ou cachés, une sous-estimation du temps nécessaire à son accomplissement, aucune visibilité sur la disponibilité des ressources (humaines, financières, etc.), des lacunes dans l'anticipation des risques, les priorités mal définies, l'absence de communication au sein des équipes de projet, etc. Cette situation conduit à la faible soutenabilité des finances publiques.

En effet, la poursuite du développement des infrastructures a une incidence directe sur les besoins de financement de l'Etat. Le financement récurrent par l'emprunt des dépenses publiques, pour partie non productives, érode la capacité de l'Etat à reconstituer sa situation patrimoniale. Il ne correspond pas à un effort pour améliorer la productivité de l'économie et préparer la croissance future.

La résorption du déficit d'infrastructures pourrait être atténué par les gains d'efficacité ou par la réduction des inefficacités. L'efficacité pourrait croître avec la diminution des

obstacles administratifs, la simplification des moyens juridiques ou l'assouplissement des dispositions légales dans la réalisation des infrastructures.

La société civile devrait veiller à ce que les administrations publiques utilisent les ressources mises à leur disposition pour les besoins « d'infrastructures de production », afin de mieux apprécier leur « impact sur le développement et la satisfaction des populations ». Cette action des OSC doit être soutenue par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. En effet, des fonds doivent être affectés aux mesures de réduction du gaspillage et d'amélioration de l'efficacité.

L'importance de l'investissement public milite pour une rationalisation des choix d'investissements, au moyen d'une utilisation et d'une évaluation a posteriori plus systématiques des projets ainsi financés, pour s'assurer de leur efficacité socio-économique.

5.3- Conclusion et recommandations

5.3.1 Recommandations

A l'issue de l'examen de la situation des infrastructures, dont ce chapitre a fait état, quelques recommandations s'imposent.

1-Mettre en place un comité d'experts des infrastructures pour examiner les besoins et définir des objectifs contraignants, auxquels devront répondre les différents projets ;

2- Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance, de punir sévèrement les acteurs et les entreprises corrompus tout en promouvant la transparence dans l'attribution des contrats de construction d'infrastructures ;

3- Elaborer les politiques publiques qui favorisent la participation du secteur privé et de la société civile dans le développement et la gestion des infrastructures urbaines ;

4-Impliquer les OSC dans les projets d'infrastructures, de manière à pouvoir évaluer le degré d'atteinte de ces projets et les maintenir en bon état. Elles peuvent veiller à ce que les administrations publiques utilisent les ressources mises à leur disposition pour les besoins d'infrastructures de production, afin de mieux apprécier leur impact sur le développement et la satisfaction des populations ;

5-Organiser une campagne de sensibilisation sur la nécessité et l'importance du suivi/évaluation citoyen dans la gestion des projets d'infrastructure ;

6-Œuvrer à la pérennité des ouvrages et infrastructures visant l'amélioration du cadre de vie des populations en accentuant la sensibilisation de celles-ci au civisme notamment au respect de la chose publique, au respect de la réglementation en vigueur ;

7- Encourager les investissements dans des infrastructures vertes, résilientes et inclusives pour le développement (GRID), pour stimuler la croissance économique et réduire les effets du changement climatique par la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

5.3.2 Conclusion

Le pays a mal à la bonne exécution des projets d'infrastructures. Seule une action collective et déterminée de la part des autorités, des entreprises et de la société civile pourra permettre d'assainir le secteur et de garantir la construction d'infrastructures de qualité au Cameroun.

Il convient de sélectionner soigneusement les projets d'investissement pour assurer un niveau élevé de rendements économiques et sociaux, tout en améliorant l'efficacité des dépenses publiques.

CHAPITRE 6 : ANALYSE CITOYENNE DES DISPOSITIONS PERTINENTES PAR RAPPORT AU GENRE ET AU CLIMAT

INTRODUCTION

Outre la question genre, l'un des défis ciblés par les autorités camerounaises dans le cadre du budget 2024 est celui lié au changement climatique. Sujet de plus en plus porté par les dirigeants africains en raison de son impact socio-économique, la crise climatique qui frappe de plein fouet l'Afrique est au cœur de plaidoyers menés depuis plusieurs années par les pays en développement, dont le Cameroun, pour obtenir plus de financements de la part des pays riches. L'urgence qu'elle fait peser sur les pays du continent a progressivement poussé les Etats à l'inscrire dans les projets de loi de finances.

L'approche de la budgétisation sensible au genre (BSG), quant à elle, est un atout pour attaquer les inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes sur tous les plans²⁴ à la racine et renforcer l'efficacité et l'efficacités des politiques publiques menées par l'Etat. Aussi l'analyse genre des budgets des quatre secteurs Import-Substitution, Fiscalité, Décentralisation et Infrastructures permettra d'orienter les décideurs pour une prise en compte des besoins des préoccupations des femmes et des hommes sur les plan socio- économique, politique et environnemental et leur participation aux interventions de développement, en vue de l'équité sociale et de la réduction de la pauvreté pour l'atteinte du développement durable auquel le pays aspire à l'horizon 2030.

Cet intérêt s'inscrit dans le cadre des engagements du gouvernement en matière de genre, de la Politique Nationale Genre (PNG) 2021-2030 et de l'approche BSG, une approche très récente et qui est encore en rodage au Cameroun depuis 2022.

En effet la mise en œuvre de l'approche BSG, au Cameroun n'est effective qu'à partir de l'année 2022 alors que les engagements du gouvernement dans ce sens remontent à 2009.

6.1- Prise en compte du climat et du genre dans la LF2024

Les engagements du Gouvernement en matière de BSG traduits par des orientations à cet effet dans les Circulaires du Président de la République relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice depuis 2009 sont restés lettre morte. Toutefois, ils ont connu une accélération à travers les circulaires du Président de la République relative à l'élaboration des budgets de l'Etat signés en 2021, en 2022 et en 2023 mais aussi par le choix de dix (10) ministères pilotes (MINSANTE, MINEDUB, MINFI, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, MINESEC, MINAS et MINPROFF).

La mise en œuvre de cette approche, qui était faite sans une identification réelle des problématiques de genre dans les différents secteurs, a connu une amélioration avec l'accent mis dans la circulaire de 2024 sur une analyse préalable de la situation en matière de genre au niveau des périmètres desdits ministères avant la définition des actions à budgétiser. Cette action est déjà en cours au niveau de certaines de ces administrations publiques.

²⁴Profil Genre Cameroun, 2021

La mise en œuvre par les ministères retenus pour l'initiative BSG est concrétisée par l'élaboration d'un Document Budgétaire Sensible au Genre annexé aux Lois de Finance 2023 et 2024.

Le budget total Genre dans la LFI2024 est de 74,74 milliards consacrés par les dix ministères concernés à la réduction des inégalités entre femmes et hommes sur un budget général de 6 679,5 milliards FCFA, soit un poids de 1,1%.

Cette enveloppe budgétaire ne saurait répondre valablement aux questions de genre, à savoir la participation des femmes dans les sphères de prise de décision et aux interventions au niveau de ces secteurs ; leurs accès aux facteurs/moyens/ressources de production (foncier, capital financier, technologies, techniques, ...).

Par ailleurs, le budget du MINPROFF, en charge du suivi de l'implémentation des questions de genre dans tous les secteurs de développement au Cameroun, est de 9,5 milliards en 2024, soit 0,1% du budget général.

D'un autre côté, le dérèglement climatique a un impact sur tous les secteurs socio-économiques avec des conséquences graves dans notre vie de tous les jours surtout pour les populations vulnérables, (femmes, jeunes, etc.) et qui occasionnent le chômage, la malnutrition et des maladies diverses. Le financement climatique est de ce fait crucial pour assurer au Cameroun un développement durable.

Selon la contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée du Cameroun, le coût total des investissements à réaliser pour atteindre les objectifs escomptés en 2030 s'élève à 34 778, 9 milliards FCFA. Sur la période 2015–2020, le Cameroun n'a pu mobiliser que 98 026,93millions FCFA dans le cadre des engagements de l'Accord de Paris. Sur un engagement de \$380 millions pour le financement climatique au Cameroun, seulement 3% proviennent du secteur privé. La participation du secteur privé devient l'un des principaux défis dans la mise en œuvre des actions climatiques à travers le recours à des instruments de financement climatiques tels que les obligations et les fonds verts pour le climat.

Le Cameroun pourrait également tirer profit de son important capital naturel comme alternative au financement du climat et de la croissance verte. Des actions visant à réduire le commerce et les flux illicites portant sur l'exploitation des ressources naturelles et une meilleure gouvernance de ces dernières pourraient permettre de dégager des revenus plus importants pour le financement de la croissance verte au Cameroun.

Le MINEPDED et MINADER sont les ministères concernés par les questions climatiques respectivement aux travers du programme « Changement climatiques Désertification et Sécheresse Réduction des vulnérabilités des activités de développement des populations aux effets néfastes des changements climatiques » d'un montant de 3,6 milliards et du programme « Gestion durable des systèmes de production », d'un montant de 11,04 milliards.

6.2- Matrice d'analyse de la prise en compte de la dimension Genre dans les secteurs

SECTEURS	FISCALITE	IMPORT-SUBSTITUTION	DECENTRALISATION	INFRASTRUCTURES
PROGRES	<p>La méthodologie de la budgétisation sensible au genre (BSG) adoptée par le gouvernement depuis 2021 bénéficie des ressources fiscales pour le financement des dépenses relatives aux questions de genre dans les programmes des ministères concernés. Le budget sensible au genre est un outil permettant de veiller à une meilleure allocation des crédits pour la réalisation de l'égalité entre les femmes/filles et les hommes/garçons.</p>	<p>De nombreux programmes mis en place par le MINADER et le MINEPIA dans le cadre de l'Import-Substitution pour le développement de la production agricole et des industries animales avec l'appui des PTF ciblent particulièrement les femmes.</p> <p>Seul le MINEPIA présente quelques activités sensibles au genre</p> <p>La création des routes et des pistes rurales pour le désenclavement des zones de production permet aux femmes aussi bien qu'aux hommes un écoulement aisé de leurs productions</p>	<p>L'intégration du genre dans la planification des interventions relatives au développement local au niveau des CTD est effective depuis quelques années grâce à l'appui du Programme National de Développement participatif (PNDP). Mais la mise en application de l'approche genre dans les interventions socio-économiques est loin d'être une réalité.</p> <p>La construction de pistes de désenclavement des plantations ou des champs pour l'écoulement de productions vivrières aussi bien des femmes que des hommes</p> <p>Le mise en place d'une politique nationale genre qui met l'accent sur la prise en compte du genre dans toutes les politiques, à tous les niveaux, notamment dans la politique de décentralisation</p> <p>Existence de statistiques désagrégées par sexe sous forme de policy briefs dans certains secteurs de développement (Programme Women Counts MINPROFF, INS, ONU Femmes,)</p>	<p>Prise en compte de la dimension genre dans les infrastructures dans certains domaines et dans le cadre des projets ou programmes appuyés par des partenaires techniques et financiers : constructions d'écoles ou d'établissements scolaires dotés de toilettes séparées pour filles et garçons ; construction de marchés dotés de toilettes séparées ; mise à disposition d'infrastructures socio-économiques annexées aux routes construites (marchés et magasins de stockage modernes pour les associations féminines, etc.) ; infrastructures sociales de base ayant plus d'intérêt pour les femmes tel que les ouvrages d'eau.</p> <p>Emergence progressive des femmes dans les métiers liés aux infrastructures dans divers domaines (Energie, Eau et assainissement, Routes, etc.) grâce aux mesures d'encouragement à s'inscrire dans les filières d'étude concernées.</p>
INSUFFISANCES	<p>Les mesures fiscales prises par le gouvernement ne présentent pas directement de sensibilité genre, une lecture entre les lignes ne permet pas non plus de le détecter.</p> <p>Renforcement du poids de l'impôt sur les populations en général et qui aggravent la paupérisation des populations les plus vulnérables majoritairement féminines.</p>	<p>Les actions prévues sont neutres sans précision sur les cibles qui peuvent être aussi bien des femmes que des hommes de manière globale ni d'informations ou d'indicateurs désagrégés par sexe. A titre d'exemple le MINADER et le MINEPIA qui portent la plus grosse enveloppe de l'import-substitution, avec des indicateurs globaux (LFI2024), des extrants (Annexe 2024 de l'import-</p>	<p>Les défis de la participation des femmes dans le processus de décentralisation sont constitués de nombreux obstacles :</p> <p><i>La prise en compte encore insuffisante des questions de genre dans le processus de décentralisation :</i></p> <p>Cela se traduit par une faible considération des apports des femmes sur les plan économique et social et de leur poids démographique, aussi bien dans la mise en place des actions communautaires de développement, que</p>	<p>Négligence de la prise en compte systématique des questions de genre dans les projets d'infrastructures : l'infrastructure a un coût important pour la santé et l'environnement et tous les autres secteurs avec des répercussions sociales négatives, lesquelles touchent souvent les femmes principalement.</p> <p>L'adoption de l'approche genre dans la construction des infrastructures ne s'est pas encore imposée comme une exigence, malgré les engagements du gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et</p>

	<p>Pression fiscale sur les populations due à l'impôt direct ou indirect avec un poids plus élevé de l'impôt indirect (plus de 60% des recettes fiscales) et des nouvelles mesures non fiscales infligées aux centres de santé ou écoles qui peuvent accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes avec plus de difficulté d'accès des femmes à ces services sociaux de base.</p> <p>Dérives de la politique budgétaire basées sur des préjugés sexistes explicites ou implicites qui enracinent les inégalités entre les sexes à travers la manière dont sont prises les décisions politiques concernant le budget national et les dépenses publiques ou à travers des politiques publiques qui encouragent les comportements discriminatoires dans la vie professionnelle et économique ou les habitudes de consommation. Il s'agit des dispositions fiscales de la loi, de règlements ou de pratiques foncièrement discriminatoires dans la mesure où ces dispositions sont ancrées dans des traditions patriarcales, d'une part et du traitement en apparence égal des hommes et des femmes par les structures fiscales mais avec un impact inéquitable sur ces deux</p>	<p>substitution) neutres.</p> <p>Cette neutralité est incompréhensible alors que les femmes et les hommes ont des vécus et des activités différentes au regard de l'import-substitution.</p> <p>L'absence de telles données ne permet pas d'apprécier la participation des femmes et des hommes ni de chiffrer en termes de quantités, et de valeur, les apports des uns et des autres dans l'atteinte des objectifs de cette politique.</p> <p>La contribution des femmes dans les industries de transformation agricole dans lesquelles elles excellent ne sont pas connues</p> <p>Tout ceci ne montre pas une volonté expresse d'assurer une participation équitable des femmes dans cette politique.</p> <p>Les femmes défavorisées par la division du travail consacrent la majorité de leur temps aux travaux domestiques ce qui explique le peu de temps consacré aux activités de production ; d'où leur faible taux d'emploi dans le formel et leur forte présence dans le secteur informel ; elles souffrent d'un accès plus difficile que les hommes aux moyens de production (terre, crédit/subvention, technologie, formation, main d'œuvre, etc.).</p>	<p>dans la distribution des responsabilités dans la gestion des affaires locales, limitant leur inclusion dans les interventions de développement local et leur participation à la gestion des affaires publiques locales.</p> <p><i>Faible participation des femmes au développement local de leurs communautés</i></p> <p>Cette situation ne s'explique pas car : Les apports des femmes dans l'économie nationale et locale sont incontestable, même si n'est pas traduit par des données chiffrées et une analyse permettant d'intégrer le travail non rémunéré au PIB du pays. Elles représentent 45,3%²⁵ de la population active, supportent presque la totalité des charges domestiques et jouent un rôle primordial dans la production agricole. Cela ne se manifeste pas par leur participation au développement socio-économique local et leur situation socioéconomique continue à être préoccupante.</p> <p>Leur poids démographique importance numérique, 50,6% de la population est un atout numérique qui ne se traduit pas dans leur niveau de représentation au sein des instances locales de prise de décision et qui devrait leur donner les moyens d'orienter les élections dans les sens de leurs préoccupations et des problèmes au niveau local.</p> <p>Leur participation à la gestion des affaires publiques locales reste faible : les femmes sont peu nombreuses dans la conduite des affaires locales : 9,7% des maires sur 360 (2020-2025) ; 0 maire de ville sur 14 ; 0 présidente de région sur</p>	<p>les hommes et les prescriptions de la politique nationale genre 2020-2025 à cet effet dans un de ses axes stratégique <i>Axe stratégique n° 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production</i> notamment le <i>Domaine prioritaire n°5 Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements).</i></p> <p>Faible participation des femmes dans les projets d'infrastructures et dans les institutions ou structures en charge des infrastructures</p> <p>Manque d'intérêt des filles pour les filières relatives aux infrastructures dans leur cursus universitaire malgré quelques avancées dû aux blocages liés aux traditions socio-culturelles et aux discriminations.</p> <p>Faible nombre de femmes exerçant dans le domaine des infrastructures et notamment aux postes de responsabilité.</p> <p>Insécurité et risques de viols et de prostitutions des femmes intervenant dans le commerce le long des axes routiers</p>
--	--	--	---	---

	catégories sociales en raison, par exemple, des différences entre les revenus et la structure de propriété des hommes et des femmes.	Faible participation des femmes Le développement des agro-industries. Il en est de même des PME impliquées dans la transformation.	10 ; au niveau du commandement, 03 femmes préfets sur 58 ; 15 femmes sous-préfets sur 360 ; 0 femmes sur 10 Gouverneurs. <i>Une multitude d'obstacles empêchent les femmes d'exercer des fonctions politiques au niveau local et leur participation équilibrée des femmes au processus de décentralisation</i> Sur le plan juridique, il s'agit notamment des textes relatifs à la décentralisation insuffisamment ou pas du tout sensibles au genre. Sur le plan socio-culturel : faible la jouissance par les femmes de leurs droits ; faible niveau d'éducation voire analphabétisme ; surcharge des travaux domestiques qui leur laisse peu de temps pour participer à des activités publiques ; Insuffisances en termes de synergie et d'engagement des différentes organisations communautaires de base (mouvements associatifs, coopératives féminines, mutuelles d'épargne et de crédit, etc.) pour la défense des intérêts des femmes ; déficit d'information sur les politiques publiques notamment sur le processus de décentralisation, sur le mandat des collectivités locales et leurs droits et devoirs en tant que citoyennes à l'intérieur de celles-ci ; pesanteurs socioculturelles basées sur des perceptions et représentations négatives qui appréhendent les candidatures féminines comme une effraction dans un domaine réservé aux hommes ; faiblesse des ressources financières dont disposent les femmes pour faire face aux coût des campagnes électorales.	
	Amélioration par les pouvoirs publics de l'égalité femmes-	Amélioration de la participation des femmes aux programmes d'import-substitution	Amélioration du cadre juridique relatif à la décentralisation territoriale pour favoriser une participation effective et	Prise en compte de la dimension genre dans toutes les phases du cycle des projets d'infrastructures pour la création

<p>RECOMMANDATIONS</p>	<p>hommes en matière de fiscalité</p> <p>Assurer la mise en place d'une politique fiscale sensible au genre qui contribuerait aux changements et transformations dans les rôles entre les sexes et la dynamique des pouvoirs.</p> <p>Procéder à une analyse genre du système fiscal pour une meilleure compréhension de l'impact sur les femmes et les hommes des politiques de perception, d'affectation et de dépense des revenus. Ceci à travers : l'examen des spécificités de genre dans les domaines économiques de l'emploi rémunéré et du travail non rémunéré ; les structures de propriété et les dépenses de consommation et la nature sexospécifique de l'administration fiscale ; et de l'élaboration des politiques ainsi que des dépenses publiques</p>	<p>Prendre des mesures pour un allègement de la pénibilité des travaux domestiques des femmes et inciter à une division plus équilibrée des tâches domestiques au sein des ménages notamment au niveau des programmes liés la politique de l'import-substitution.</p> <p>Faciliter l'accès des femmes aux moyens ou ressources de production (terre, crédit/subvention, technologies, main d'œuvre, etc.) dans le cadre des programmes existants ou des nouveaux programmes.</p> <p>Veiller à la désagrégation des données selon le sexe afin de mesurer la participation des femmes et des hommes à la politique d'import-substitution ; ceci passe par le libellé des actions, des indicateurs et des extraits prévus au sein des programmes.</p>	<p>égalitaire des femmes (<i>Constitution et textes relatifs à la décentralisation y compris le renforcement de la prise en compte de l'aspect genre dans le Code Electoral</i>)</p> <p>Renforcer les droits politiques des femmes dans la Constitution en ce qui concerne l'accès aux instances de prise de décision, par une nouvelle disposition relative à une représentation paritaire des femmes par rapport aux hommes tel que stipulée par l'article 9 du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes ou par l'introduction d'une discrimination positive conformément à l'article 4 alinéa 1 de la CEDEF</p> <p>Renforcer la sensibilité au genre des textes sur la décentralisation par une prise en compte explicite de la dimension genre dans les textes, avec des dispositions favorisant la participation des femmes dans les affaires locales ainsi que des précisions relatives à la considération des questions de genre dans les textes accordant aux CTD des compétences transférées dans les différents domaines</p> <p>Participation égalitaire des femmes à la gouvernance locale Améliorer implication des femmes dans les organes consultatifs locaux de la décentralisation.</p> <p>Participation égalitaire des femmes aux actions du développement local dans tous les domaines</p> <p>Prendre des mesures pour faciliter l'accès des femmes aux ressources productives (foncier, finances,</p>	<p>d'infrastructures soucieuses de l'égalité entre les femmes et les hommes et socialement inclusives</p> <p>Prendre des mesures pour la prise en compte des questions de genre dans toutes les phases du cycle de projet dès la conception des projets d'infrastructures en s'appuyant sur les outils et méthodologies de l'UNOPS.</p> <p>Des outils et directives créés par l'UNOPS en collaboration avec ONU Femmes, pour s'assurer que tous ses projets d'infrastructures intègrent des considérations liées au genre dans leurs activités et pour favoriser l'égalité entre les genres à toutes les phases du cycle de vie des projets d'infrastructures.</p> <p>D'autres outils tel <i>l'Outil sustainABLE</i> et <i>l'Outil d'évaluation des capacités en matière d'infrastructures (CAT-I)</i> sont également disponibles et peuvent être téléchargés sur le site de l'UNOPS sur internet.</p> <p>Renforcement des capacités en matière de prise en compte du genre dans les infrastructures</p> <p>Assurer la formation des divers intervenant-e-s concerné-e-s par la construction des infrastructures basée sur le module de formation sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les projets d'infrastructures mis au point par l'UNOPS en partenariat avec ONU Femmes.</p> <p>Sensibilité au genre des recrutements de personnel dans les projets d'infrastructure</p> <p>Sensibiliser les décideurs en vue de la prise en compte du genre dans le recrutement des personnels des projets structurants, des grands projets</p>
-------------------------------	--	---	--	--

			<p>technologies, formation ; main d'œuvre, etc.) et aux marchés</p> <p>Mettre en place de mesures pour une participation égalitaire des femmes dans les marchés publics</p> <p>Mettre en place des programmes de développement des activités féminines</p> <p>Information et éducation des femmes sur la décentralisation et la gestion des affaires publiques locales</p> <p>Développer des programmes d'information et d'éducation des femmes sur la décentralisation et la gestion des affaires publiques locales</p> <p>Appuyer le développement des mouvements synergiques associatifs féminins pour la défense des intérêts des femmes.</p> <p>Mettre en place le gender mainstreaming statistical approach sur le modèle du Soudan du Sud.</p>	<p>d'infrastructures et de développement rural</p> <p>Réduction de la pénibilité du travail domestique des femmes (allègement et durée de temps) et création d'emplois</p> <p>Développer des projets d'infrastructure permettant de libérer du temps pour les femmes pour des activités économiques productives à proposer.</p> <p>Développer des infrastructures basées sur la création de nouvelles opportunités d'emplois pour les femmes et leur protection de la violence de basée sur le genre</p> <p>Mettre en œuvre des stratégies visant à défier les normes sociales basées sur les stéréotypes de genre et exercer une influence sur l'accès et l'utilisation des ressources structurelles.</p>
--	--	--	---	---

6.3-Matrice d'analyse de la prise en compte de la dimension climat dans les secteurs

SECTEURS	FISCALITE	IMPORT-SUBSTITUTION	DECENTRALISATION	INFRASTRUCTURES
PROGRES	<p>L'environnement occupe une place de choix avec une fiscalité précise et claire en termes de taxes et d'amendes relatives à la protection de la nature concernant :</p> <p>la réalisation d'étude d'impact environnemental et social sommaire (EIES) et d'une notice d'impact environnemental (NIE) pour les entreprises et les particuliers</p> <p>la construction d'écoles en zone marécageuse, d'églises bruyantes à proximité des hôpitaux, et d'industries côtoyant des habitations</p> <p>l'infraction environnementale tel que l'empêchement de réaliser un contrôle, un suivi ou une inspection</p> <p>la création des décharges sauvages et le</p>	Loi sur la transformation locale des ressources ligneuses	<p>Mise en place du Fonds Climat au Cameroun,</p> <p>Mise en place du Fonds Vert pour le Climat en 2010 par les Nations Unies rattaché à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques 23 milliards captés en 2023</p> <p>Mise en place du Fonds Climat et Durabilité avec l'appui du FMI 110,6 milliards pour la lutte contre le changement climat au Cameroun 31 janvier 2024</p>	<p>Mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les infrastructures prévues dans le Plan d'action National d'Adaptation au Changement climatique.</p> <p>Neuf (9) projets sur 20 prévus ont pris en compte les questions d'infrastructures parmi lesquels le <i>Projet 7 : Adaptation des référentiels techniques de construction des infrastructures aux effets des changements climatiques</i> (avec</p>

	<p>déversement des hydrocarbures dans l'espace maritime les services de la faune et des aires protégées dans le secteur très touristique de la biodiversité. Application de la Loi Pollueur-Payeur depuis 1996 avec Loi Cadre sur la gestion de l'environnement Conclusions de l'Accord de Paris sur la coopération volontaire entre plusieurs états et organisations cop 2015 conformément à l'article 6 de cet ACCORD ; qui impose à tous es pays intéressés de déterminer le niveau national des émissions. Depuis 9 ans. Déploiement du Point Focal Climat au Ministère et la création de l'Observatoire National de Changements Climatiques ONCC ; Deux mécanismes relatifs à l'article 6 de l'accord de Paris 2015 sur l'aspect financier en matière de changement climatique à l'échelon international régional et local : RATI : Résultats d'atténuation transférés au niveau national remplace les accords conjoints (Kyoto) Mécanismes de Développement Durable en remplacement du Mécanisme de Développement Propre (Kyoto) Confirmation du cadre Varsovie, COP19 qui renforce le mécanisme Réduction des Emissions provenant de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) COP 28 novembre décembre 2023 : Pertes et préjudices (dégâts par les pluies par exemple)</p>		<p>Mise en place du Projet d'Amélioration des infrastructures et de la résilience climatique dans l'Extrême Nord d'un montant de 330 million de dollars par la Banque mondiale Renforcement des capacités en Finance climatique par la BAD en 2022 Existence de Plans de développement communaux, tenant compte des besoins et des priorités des populations locales. Transfert de compétences en matière de changements climatiques, notamment en matière de protection de l'environnement aux régions (mise en défense et autres mesures locales de protection de la nature ; lutte contre les feux de brousse ; l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi des plans régionaux d'action pour l'environnement)</p>	<p>pour objectif d'adapter les référentiels techniques de construction et d'entretien des infrastructures aux effets possibles des changements climatiques) et le <i>Projet 10 : Adaptation de la politique Nationale Genre et réduction de leur vulnérabilité au changement climatique</i> (avec pour objectif d'intégrer la problématique et la vulnérabilité du genre au Changement climatique dans la politique nationale.</p>
<p>INSUFFISANCES</p>	<p>L'axe carbone ne semble pas avoir été adressée de façon explicite dans la loi de finances publiques 2024. La fiscalité ne semble pas cibler tous les aspects liés aux changements climatiques Existence d'une fiscalité environnementale : mise en place taxe pour réparer les préjudices Activités entraînant la mise en place de taxes</p>	<p>Retard dans la mise en place des technologies vertes, transfert dans le cadre de l'Accord de Paris (Article 10). Non application de la Loi sur la transformation locale des ressources ligneuses La dimension climat n'a pas spécifiquement été adressée dans la politique de l'import substitution ; elle ne transparaît</p>	<p>Faibles connaissances et maîtrise des Plans de Développement Communautaires (PDC) par les acteurs de développement responsables de la planification et de la mise en œuvre des politiques au niveau local notamment celle relative aux questions de changements climatiques</p>	<p>Le PNACC mis en place depuis 2015 pour faire face aux impacts de CC tarde à être mis en œuvre. De ce fait, les impacts négatifs du CC sur les infrastructures tels que leur destruction, les dégâts sur certaines et le frein à la construction de nouvelles ne sont pas en train d'être sérieusement adressés.</p>

	pour réparer les préjudices	<p>pas dans l'ensemble des programmes concernés en 2023 et 2024 sauf dans des programmes du MINADER (programme 185 (nouveau) dans la LF 2024.</p> <p>Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique de 2015 basés sur les domaines impliqués dans l'import-substitution tel que l'Agriculture, Energie, Mines et Industrie proposent des mesures qui ne semblent pas avoir été considérées.</p> <p>La circulaire 001/30 août 2023 relative à la préparation du budget 2024 préconise en son article 19, la mise en œuvre des mécanismes de promotion de la finance climatique qui ne semble également pas avoir été considérée.</p>	<p>Faiblesses des politiques publiques locales en matière d'atténuation des risques climatiques, surtout des mesures d'adaptation de lutte contre les changements climatiques</p> <p>Faible capitalisation des atouts des collectivités territoriales en matière de lutte contre les changements climatiques</p> <p>Faible renforcement des capacités des CTD dans la logique de la lutte contre les changements climatiques</p> <p>Insuffisance des ressources de ressources humaines, matérielles techniques transférées</p>	<p>Insuffisance de prise en compte de la pollution au niveau des infrastructures sur tous les plans</p>
RECOMMANDATIONS	<p>S'investir dans la mise en place de la taxe carbone, comme outil de la transition écologique pour le financement des énergies renouvelables</p> <p>Changer la fiscalité pour mieux tenir compte des changements climatiques</p> <p>Amener les contributeurs aux gaz d'effet de serre à en supporter le coût par l'adoption de la politique pollueur payeur</p> <p>Accroître la transparence sur la démarche employée pour estimer les dépenses fiscales relatives au climat (budget vert)</p> <p>Transformer la fiscalité et finance carbone un instrument de justice sociale</p> <p>Mettre en place une réforme fiscale et financière d'ensemble orientée vers la transition écologique</p>	<p>Accélérer la mise en place en cours des technologies vertes, transfert dans le cadre de l'Accord de Paris (Article 10).</p> <p>Veiller à l'application des mesures préconisées dans le PNACC 2015 relativement à l'import-substitution et à la mise à jour dudit plan datant de 9 ans en reformulant la définition du concept genre.</p> <p>Mettre en application les recommandations relatives aux changements climatiques contenues dans le Rapport PEFA notamment un cadre réglementaire et juridique approprié pour permettre aux administrations de procéder à une</p>	<p>Mettre en place des mécanismes de décentralisation des Fonds Climat au plan local et de créer de moyens de subsistance pérennes et résilients au changement climatique.</p> <p>Développer des approches territorialisées pour une efficacité de la contribution de la décentralisation au relèvement des défis climatiques.</p> <p>Renforcer les capacités des CTD pour la lutte contre les changements climatiques</p> <p>Accélérer les transferts de compétences relatifs aux questions de changements climatiques pour soutenir des</p>	<p>Prendre en compte les femmes, comme actrices majeures de la société camerounaise à tous les niveaux de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques (politiques, programmes et mesures) dans les projets d'infrastructures dès leur conception ou élaboration.</p> <p>Accroître la résilience des infrastructures dans tous les secteurs (éducation, santé, télécommunication, énergie, transport et routes) aux changements climatiques en se servant de <i>climateproofing</i>.</p> <p>Adapter les services publics y compris la construction des écoles et des hôpitaux aux</p>

		<p>intégration réelle de la dimension climat dans leurs programmes.</p> <p>Procéder à l'élaboration d'un rapport d'exécution des actions dédiées aux questions climatiques comme annexe à la LF</p> <p>Mettre l'accent sur la durabilité socio-économique qui induit la protection de l'environnement dans les secteurs de développement,</p> <p>Place une annexe sur le climat à attacher à la LF</p>	<p>initiatives visant à atténuer leurs effets et promouvoir la durabilité environnementale.</p> <p>Procéder à l'élaboration d'un budget vert pour l'atteinte par l'Etat de ses objectifs environnementaux</p> <p>Renforcer l'appropriation par la société et les ministères techniques de ces instruments ((PNACC et MDD et le RATNI)</p> <p>Elaborer des études d'impact environnemental</p> <p>Evaluer la mise en œuvre du PNACC</p> <p>Intégrer la dimension climat dans tous les nationaux sectoriels</p> <p>Intégrer la société civile et les CTD dans la gestion du Fonds Climat et du Fonds Climat et Durabilité du FMI</p> <p>Ajuster et intégrer la dimension climat dans tous les aspects du développement local.</p>	<p>effets des aléas climatiques courants.</p>
--	--	--	---	---

6.4- Conclusion et recommandations

6.4.1- Recommandations

A l'issue de l'examen du genre et du climat, en rapport aux secteurs concernés (Import-substitution, Décentralisation, Fiscalité et Infrastructures), quelques recommandations s'imposent.

- 1- Procéder à une analyse genre du système fiscal pour une meilleure compréhension de l'impact des politiques de perception et d'affectation des revenus ;
- 2- Faciliter l'accès des femmes aux moyens ou ressources de production (terre, crédit/subvention, technologies, main d'œuvre, etc.) dans le cadre des programmes existants ou des nouveaux programmes ;
- 3- Veiller à la désagrégation des données selon le sexe afin de mesurer la participation des femmes et des hommes à la politique d'import-substitution ; ceci passe par le libellé des actions, des indicateurs et des extrants prévus au sein des programmes ;
- 4- Améliorer le cadre juridique relatif à la décentralisation territoriale pour favoriser une participation effective et égalitaire des femmes ;
- 5- Poursuivre le soutien à une participation politique accrue des femmes et plaider pour la promulgation de décrets d'application des lois existantes qui promeuvent l'égalité entre sexe, pour rendre ces lois opérationnelles ;
- 6- Mettre en place le gender mainstreaming statistical approach sur le modèle du Soudan du Sud ;
- 7- Renforcement des capacités en matière de prise en compte du genre dans les infrastructures ;
- 8- Mettre en place une réforme fiscale et financière d'ensemble orientée vers la transition écologique ;
- 9- Elaborer une annexe sur le climat à attacher à la Loi de Finances ;
- 10- Procéder à l'élaboration d'un budget vert pour l'atteinte par l'Etat de ses objectifs environnementaux ;
- 11- Intégrer la société civile et les CTD dans la gestion du Fonds Climat et Durabilité du FMI ;
- 12- Mettre en place une stratégie de suivi de la gestion des taxes collectées en rapport avec les études d'impact environnemental et social aux profits des populations.

6.4.2- Conclusion

Dans la LFI2024, le gouvernement n'a pas pris des mesures pour encourager l'adoption de pratiques économiques plus respectueuses de l'environnement.

L'enveloppe budgétaire prévue pour l'approche BSG est insuffisante pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et les impacts négatifs, en général et particulièrement dans les secteurs concernés (Import-substitution, Décentralisation, Fiscalité et Infrastructures).

La prise en compte des questions genre est encore insuffisante de genre dans le processus de décentralisation. Cela se traduit par une faible considération des apports des femmes sur les plan économique et social, aussi bien dans la mise en place des actions communautaires de développement, que dans la distribution des responsabilités dans la gestion des affaires locales.

Il en est de même de la question climatique. L'enveloppe budgétaire allouée pour la cause est insuffisante pour réduire les impacts négatifs du climat en général et particulièrement dans les secteurs concernés.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS FINALES

L'analyse citoyennes de la loi de finances initiale 2024 s'est appesantie sur les thématiques Import-substitution, décentralisation, fiscalité, infrastructures et des questions transversales climat et genre.

Au terme de cette analyse, il se dégage une volonté politique visant à apporter des réponses aux difficultés et promouvoir les secteurs concernés. Malgré cette volonté politique notoire, les résultats sont mitigés.

Le GR a, dans son analyse, déploré un faible financement des secteurs de développement social, productif et des Infrastructures ; convaincu que si la croissance obtenue ne s'accompagne pas de création d'emplois de qualité et d'une redistribution équitable de ses fruits, les inégalités peuvent s'aggraver.

La part élevée des dépenses publiques dans la richesse nationale n'est en aucun cas une garantie de qualité du service public qu'ils financent. Les Grands Projets ont peu apporté à l'Économie, parce que mal ciblés et mal réalisés. Un effort accru est nécessaire pour rechercher des gains d'efficacité dans plusieurs politiques publiques pour lesquelles le ratio entre les ressources consacrées et les résultats atteints n'est pas satisfaisant. Concilier les objectifs ambitieux de croissance et de soutenabilité des finances publiques passe par l'amélioration du mécanisme d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses publiques et de leurs apports sur l'économie.

A l'issue de l'examen des dispositions de la LFI2024 et particulières celles relatives aux quatre secteurs ciblés et de l'analyse transversale du climat et du genre sur lesdits secteurs, dont ce Rapport a fait état, quelques recommandations s'imposent:

Sur un plan transversal :

R1 : La lutte contre la vie chère passe l'octroi de certaines subventions et par l'amélioration de la productivité agricole, en choisissant un nombre restreint de filières de production (et particulièrement des spéculations à cycle court) sur lesquelles les efforts seront concentrés mais aussi par d'autres mesures de soutien du pouvoir d'achat;

R2 : Elaborer puis appliquer effectivement une circulaire sur la réduction du train de vie de l'Etat ;

R3 : Réévaluer les choix budgétaires pour garantir une répartition équitable des ressources, en mettant l'accent sur des secteurs cruciaux tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ;

R4 : Envisager de soutenir financièrement des projets visant à autonomiser économiquement les catégories sociales vulnérables et à faible revenu et mettre sur pied des facilités en matière de couverture des besoins essentiels, de la gratuité des médicaments, du logement social et des mesures d'accès à l'emploi ;

R5 : Mettre en place un projet de la société civile sur la perception citoyenne de la dépense publique pour veiller à ce que les administrations publiques utilisent les ressources mises à leur disposition pour les besoins d'infrastructures de production, afin de mieux apprécier leur impact sur le développement et la satisfaction des populations.

Promotion de l'import-substitution :

R1 : Réhabiliter la SONARA et repenser la stratégie de transformation des produits agricoles ;

R2 : Mettre sur pied une plateforme entre le Gouvernement, les CTD et le secteur privé, pour créer un fonds de financement des packs agricoles et de transfert de technologies en mettant l'accent sur les acteurs du secteur privé local ;

R3 : Porter effectivement à au moins 60%, la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries, aux PME et aux produits made in Cameroon, pour impulser les produits à forte valeur ajoutée.

Promotion de la décentralisation :

R1- Accélérer l'augmentation de la part des ressources transférées aux CTD à au moins 15% des recettes de l'État et accélérer la mise en place de la fonction publique locale ;

R2 : Mettre en place une plateforme d'échanges des données financières et budgétaires avec les communes, les OSC et les PTF ;

R3 : Renforcer la collaboration entre le Gouvernement, les OSC et les autorités locales pour une budgétisation en faveur du développement local, pour améliorer l'accès de tous aux services essentiels et pour décentraliser les secours aux indigents ;

Fiscalité

R1 : Effectuer un meilleur ciblage de la dépense fiscale destinée aux ménages défavorisés et proposer la suppression des mesures dérogatoires sans impact ;

R2 : Créer des lignes de financement pour accorder des prêts à moyen et long terme aux très petites entreprises et PME, et ainsi, encourager l'épargne et stimuler l'investissement.

Promotion des infrastructures :

R1 : Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance, punir sévèrement les acteurs et les entreprises corrompus tout en promouvant la transparence dans l'attribution des contrats de construction d'infrastructures ;

R2 : Mettre en place un comité d'experts des infrastructures pour examiner les besoins et définir des objectifs contraignants, auxquels devront répondre les différents projets ;

R3 : Donner la priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants ;

Promotion du genre et climat – transversale :

R1 : Mettre en place le gender mainstreaming statistical approach sur le modèle du Soudan du sud;

R2 : Poursuivre le soutien à une participation politique accrue des femmes et plaider pour la promulgation de décrets d'application des lois existantes qui promeuvent l'égalité entre sexe, pour rendre ces lois opérationnelles ;

R3 : Elaborer une annexe sur le climat à attacher aux lois de Finances initiales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITOGRAPHIQUES

PUBLICATIONS EMANANT D'INSTITUTIONS NATIONALES

République du Cameroun, 2019. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30);

Circulaire du Président de la République, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024, 30 août 2024;

MINFI. 2023.« Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales et Financières de la Nation (RASIFEFIN), exercice 2023», Novembre;

Annexe à la loi de finances 2024. Rapport d'exécution et de budgétisation de l'import-substitution 2023-2024;

MINFI. Annexe à la loi de finances 2024.« Document Budgétaire Sensible au Genre». Novembre 2023;

MINFI. Rapport sur les dépenses fiscales de l'exercice 2019. DGI

MINEPAT. Revue de l'exécution physico-financière de l'investissement public. Rapport final ;

MINEPAT. Annexe à la loi de finances 2024.« Evolution des grands projets d'investissement». Novembre 2023;

www.prc.cm

www.dgb.cm

PUBLICATIONS A CARACTERE SCIENTIFIQUE Alain Richard

Ndoubé.2023. "Le processus de décentralisation au Cameroun: avancées, pesanteurs et perspectives". MINDDEVEL

Berthin, G. 2011.«APractical Guideto Social Auditsa ParticipatoryTool to Strengthen Democratic Governance, Transparency, and Accountability».(Guide pratique de l'audit social comme outil participatif pour l'enforcement de la gouvernance démocratique, de la transparence et de la redevabilité)

Panama: PNUD. <http://www.pogar.org/publications/ac/books/practicalguide-socialaudit-e.pdf>

Carlitz, R. 2013."Improving Transparency and Accountability in the Budget Process: An Assessment of Recent Initiatives".(Améliorer la transparence et la redevabilité dans le processus budgétaire: évaluation d'initiatives récentes) *Development Policy Review*, 31(S1).pp.549-